

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3887

16 décembre 2014

SOMMAIRE

AAA Consulting S.A.	186532	Neightilus S.à r.l.	186531
Agraservice G.m.b.H.	186532	NGP ETP Holdings S.à r.l.	186535
Ahuan & Associates S.A.	186533	Olin Fund	186550
Antipinsky Refinery AG	186532	Parindev S.A.	186576
Äppel a Biren, S.à r.l.	186531	PICY S.A.	186535
Aquamarin-Transport S.A.	186532	PQ Energy Luxembourg Service S.à r.l. ..	186535
A-Style Fashion S.A.	186531	Prime Resource & Recruitment Sàrl	186576
BER S.A.	186574	PWAccounting S.à r.l.	186536
Bestseller Retail Luxembourg S.à r.l. ...	186574	RDFP Holding 1 S.à r.l.	186536
BNP Paribas General Partner V	186533	RDFP Holding 2 S.à r.l.	186536
BORN INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial	186533	Résidence de France Properties S.à r.l. ..	186536
BPI Bridel S.à r.l.	186533	River Investments S.à r.l.	186536
Bruerst Luxembourg S.A.	186533	Rubis Investments S.A.	186534
Deer Investments S.A.	186575	Russian Technologies S.A.	186534
Dunchurch Holdings Group S.à r.l.	186574	Schaus ATM S.à.r.l.	186534
Hotlux S.A.	186531	Schimmelpenningh International S.A. ...	186534
Luxadvise S.A.	186530	SEAGULL Consulting & Strategy S.A. ..	186534
Luxadvise S.A.	186530	Somewhere Invest S.A.	186575
M2	186531	Sps Publicité Workwear	186567
MagnoliaBird Invest SA	186530	Top-Wall S.à r.l.	186570
Marhold Investments S.A.	186530	Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 S.à.r.l.	186532
M.G.W.I. Holding S.A.	186530	Vittoria S.C.	186571
My Selection Distributions Sàrl	186530	Yvisa Sàrl	186536

M.G.W.I. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 55.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190405/9.

(140211763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

MagnoliaBird Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190410/9.

(140211643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

My Selection Distributions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 165.803.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190423/9.

(140211872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Marhold Investments S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 132.257.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190432/9.

(140211868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Luxadvise S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 15, rue Gibraltar.

R.C.S. Luxembourg B 142.983.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190397/9.

(140211674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Luxadvise S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 15, rue Gibraltar.

R.C.S. Luxembourg B 142.983.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190398/9.

(140211675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

M2, Société Anonyme.

Siège social: L-6718 Grevenmacher, 9, rue des Caves.

R.C.S. Luxembourg B 74.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190469/10.

(140212135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Neightilus S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.285.

Rectificatif de la première version enregistrée sous référence L140207962 déposé le 21/11/2014

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190480/10.

(140211716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Äppel a Biren, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 1, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 118.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190811/10.

(140213245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

A-Style Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190818/10.

(140213242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Hotlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.118.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014191161/13.

(140212720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Agraservice G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014190846/10.

(140213341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Aquamarin-Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 8, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 58.927.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190867/9.

(140212883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Antipinsky Refinery AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.869.

Dépôt rectificatif remplaçant la version déposée en date du 28 novembre 2014, numéro de dépôt L140212087

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190863/10.

(140212701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.718.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190719/10.

(140211847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

AAA Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 162.415.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2014

L'Assemblée Générale prend note de la démission de Messieurs Daniel Betz et Eric Strugarek de leurs mandats d'administrateurs, avec effet immédiat.

L'actionnaire unique décide que la gestion de la société se fera que par un seul administrateur et administrateur délégué Monsieur Daniel Petitjean.

Référence de publication: 2014190839/12.

(140212930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

BORN INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 133.683.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190918/11.

(140212804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

BNP Paribas General Partner V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014190916/10.

(140213159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

BPI Bridel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 900.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 167.592.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190920/10.

(140213278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Bruest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 178.584.

J'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions d'Administrateur au sein de BRUEST LUXEMBOURG SA.

A Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Fabien Rossignol-Burgos Leon.

Référence de publication: 2014190925/10.

(140212629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Ahuan & Associates S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 12.831.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190847/10.

(140213106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Schaus ATM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9641 Brachtenbach, 17, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 97.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190664/10.

(140211392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Schimmelpenningh International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 79.494.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014190665/10.

(140212108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

SEAGULL Consulting & Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190666/10.

(140211990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Russian Technologies S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 67.282.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014190624/10.

(140212106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Rubis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.429.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014190623/12.

(140211944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

NGP ETP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.822.

Extrait des résolutions du Conseil de gérance

En date du 24 novembre 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants B suivant avec effet immédiat:

Hille-Paul SCHUT, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Cristina LARA, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.*Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014191343/21.

(140212851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.**PQ Energy Luxembourg Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191429/11.

(140212534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.**PICY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.616.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 28 novembre 2014, Madame Magali MICHELETTI, née le 1^{er} février 1981 à METZ (France), et domiciliée professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été cooptée au poste d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Sébastien BOMBENGER, démissionnaire.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 1^{er} décembre 2014, Madame Tanja BERNAT, née le 9 juin 1979 à ESCH/ALZETTE (LUXEMBOURG), et domiciliée professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été cooptée au poste d'Administrateur, en remplacement de Madame Viviane HENGEL, démissionnaire.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 1/12/2014.

Pour: PICY S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014191420/19.

(140213201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

PWAccounting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 173.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2014.
Référence de publication: 2014191435/11.

(140212536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

River Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.295.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014191447/11.

(140212631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Yvisa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 94.297.

Monsieur Yvon HELL

L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191598/10.

(140213331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Résidence de France Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 179.417.

RDFP Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 182.555.

RDFP Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 182.556.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit novembre.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Résidence de France Properties S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179417, avec un capital social fixé à six millions cinq cent mille euros (6.500.000,- EUR) représenté par soixante-cinq mille (65.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, constituée en date du 25 juillet 2013 suivant un acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2436 du 2 octobre 2013,

Bureau

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie La-Thien, employée à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Fanny Marx, employée à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rob Sonnenschein, employé à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

L'associé unique représenté à l'assemblée et le nombre de parts sociales détenues par lui ont été portés sur une liste de présence signée par le mandataire de l'associé unique, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'associé unique représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Exposé du président

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les soixante-cinq mille (65.000) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Présentation du projet de fusion daté du 29 septembre 2014 prévoyant l'absorption

- de la société RDFP Holding 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 182.555; et

- de la société RDFP Holding 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 182.556;

(ensemble ci-après nommées «les sociétés absorbées»),

par la société Résidence de France Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 179.417, ci-après dénommée «la société absorbante», ou «notre Société»,

la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve des sociétés absorbées à notre Société, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial C numéro 2847 du 10 octobre 2014, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, et plus généralement de l'accomplissement de toutes les formalités auxquelles il est fait référence dans la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales au sujet de la fusion entre les trois sociétés;

3) Constatation de la renonciation par les associés de chacune des sociétés participant à la fusion au (i) rapport d'experts dans le but de s'exprimer sur le bien-fondé et la pertinence de l'opération de fusion, conformément à l'article 266 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et au (ii) rapport des organes de gestion de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts, conformément à l'article 265 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4) Approbation du projet de fusion daté du 29 septembre 2014 et publié au Mémorial C n 2847 du 10 octobre 2014 et décision de réaliser la fusion par absorption des sociétés absorbées par notre Société, aux conditions prévues dans le projet de fusion;

5) Augmentation conséquente du capital social par émission de cent vingt-cinq (125) parts sociales aux fins de rémunérer l'apport de fusion;

6) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) moyennant l'annulation des soixante-cinq mille (65.000) parts sociales propres, suite et par effet de l'opération de fusion pré-mentionnée;

7) Modification subséquente de l'article 6.1. des statuts lequel aura la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et sera représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales traçante de classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»;

8) Constatation de la réalisation de la fusion;

9) Refonte complète des statuts de notre Société, dans le but de les soumettre à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation et leur donner dorénavant la teneur suivante:

«Forme - dénomination sociale - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Forme Sociale. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915») et par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation

Art. 2. Dénomination Sociale. La Société a pour dénomination Résidence de France Properties S.à r.l.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est (mais sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier), sous bénéfice de la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations, telle que modifiée, d'exercer toute activité de titrisation, d'accorder des prêts ou des facilités de crédit à toute autre partie, d'investir, directement ou indirectement, dans ou d'acquérir toutes formes des créances hypothécaires et dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux titres hypothécaires, actions, warrants et autres titres de capital, des obligations, des droits ou des participations dans des obligations contractuelles prioritaires ou mezzanines (y compris, mais sans limitation, des prêts prioritaires - senior loans - ou des prêts mezzanine - mezzanine loans) et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement ou de titrisation, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes ou des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) et de conclure des contrats relatifs à l'acquisition de ces titres, nationaux ou étrangers, de créances sous toutes formes ou d'autres instruments. La Société peut vendre, céder, transférer ou disposer par tout moyen, soit directement, soit indirectement, de toute part ou de la totalité de ses actifs, mais uniquement en conformité avec les conventions conclues par la Société dans le cadre d'une opération de titrisation. Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi sur la titrisation, la société peut accorder aux entités établies à Luxembourg et à l'étranger des gages, garanties et autres sûretés, intérêts de toute nature et soumise à une quelconque législation, dès lors que ces gages, garanties, ou sûretés sont conclues en conformité avec les convention les mettant en place et les objectifs des opérations de titrisation projetées. La Société peut en outre émettre des valeurs mobilières de toute nature dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques déterminés ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres titres, de certaines créances, ou de certaines catégories d'actions.

3.2 La Société peut également:

(a) lever des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre, des obligations subordonnées et autres instruments ou titres de dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) conclure toute forme de produits dérivés et toute forme de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela soit limitatif, toute forme des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie;

(c) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit; et

(d) acheter, vendre et titriser des biens immobiliers, pour son propre compte ou pour le compte d'un ou plusieurs de ses compartiments (les «Compartiments»), tels que définis ci-dessous, au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi qu'effectuer toute opération liée à des biens immobiliers, y compris la détention des participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal serait l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Siège Social.

4.1 La Société à son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération des associés délibérant dans la manière requise pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur d'une même commune par décision du gérant unique, en cas de nomination d'un gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

4.3 Si le gérant unique, ou le conseil de gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou les facilités de communication entre le siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

4.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. L'existence de la Société n'est pas affectée par le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de tout associé(s).

Capital - Parts Sociales

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et sera représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales traçantes de classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, (ci-après désignée ensemble les «Parts Sociales Traçantes de Classe A» et chacune désignée une «Part Sociale Traçante de Classe A»).

6.2 Les classes des Parts Sociales Traçantes traceront la performance et le rendement (incluant, sans limitation, les dividendes, les plus-values, le boni de liquidation, produit de vente et autres produits et revenus) des actifs sous-jacents de la Société placés dans les Compartiments (les «Actifs Désignés»).

6.3. Les Parts Sociales Traçantes de Classe A traceront la performance et le rendement (incluant, sans limitation, les dividendes, les plus values, le boni de liquidation, produit de vente et autres produits et revenus) du Compartiment RDFP qui sera créé par la Société conformément aux dispositions de l'article 11 des présents statuts.

6.4 La Société peut émettre des classes de Parts Sociales Traçantes supplémentaires ainsi que des sous-classes de Parts Sociales supplémentaires dans une Classe de Parts Sociales Traçantes par une décision des associés dans la forme d'une modification des présents Statuts.

6.5. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément à la Loi de 1915.

6.6 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale Traçante, sera affectée au moment de leur émission sur un compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçantes, qui sera désigné par la lettre correspondante.

6.7 Si la Société a des réserves disponibles suffisantes en vertu d'un bilan intérimaire récent présenté à l'assemblée générale des associés de la Société, cette assemblée générale des associés peut vouloir autoriser le remboursement de la totalité ou d'une partie des montants de prime d'émission contribués. Dans ce cas, les détenteurs d'une classe donnée de Parts Sociales Traçantes, auront droit proportionnellement à leur participation dans ladite classe de Parts Sociales traçantes jusqu'au maximum du montant de prime d'émission rattaché à cette classe de parts sociales traçantes.

Art. 7. Parts Sociales.

7.1. Les parts sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société, de sorte que la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale.

7.2. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de chaque décision.

Art. 8. Modification du Capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sous les conditions prévues par la loi.

Art. 9. Cession des Parts.

9.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

9.2 Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, conformément à la Loi de 1915.

9.3 En cas de pluralité d'associés, aucune part sociale ne peut être transmise pour cause de mort d'un associé à des non associés, y compris aux héritiers réservataires ou au conjoint survivant sauf et à la condition expresse que la transmission s'effectue avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les soixante-quinze pour cent (75%) des droits des associés survivants. Dans ce cas les dispositions de la Loi de 1915 s'appliqueront.

9.4 Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

9.5 Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

Art. 10. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur.

Gérance

Art. 11. Conseil de Gérance.

11.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Les gérants n'ont pas à être associés. Le cas échéant, toute référence à un gérant ou au conseil de gérance, pourra être considérée comme référence au gérant unique.

Si aucune durée du mandat n'est spécifiée, le(s) gérant(s) est/sont nommés pour une période indéterminée, et peuvent être réélus. Le(s) gérant(s) peut/peuvent également être révoqué(s) ad nutum à tout moment (sans motif et sans indemnité).

11.1.2. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

En particulier le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments, chacun correspondant à une part distincte des actifs et passifs de la société, dans le respect des dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation. Les compartiments peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques. La résolution du Conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments dans la Société, ainsi que toutes les modifications subséquentes, engageront la Société à l'égard des tiers à la date des dites résolutions.

Chaque compartiment de la société devra être traité comme une entité séparée eu égard aux parts sociales et aux instruments de créances émis par la société. Les droits des détenteurs de ces titres émis par la société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont, sauf disposition contraire dans les décisions du conseil de gérance créant un tel compartiment, strictement limitées aux biens de ce compartiment. Les détenteurs de titres de la société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé de la société n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Aucune résolution du Conseil de gérance de la Société ne peut modifier la résolution qui crée ledit Compartiment ou ne peut porter directement atteinte aux droits des Détenteurs de titres ou des créanciers, dont les droits sont liés à ce Compartiment, sans l'approbation ex ante des Détenteurs de titres, ainsi que des créanciers, dont les droits sont liés à ce Compartiment. Toute décision du Conseil de gérance prise en violation de cet article est nulle et non avenue.

Chaque compartiment de la société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment ou de la société elle-même.

11.2 Les gérants sont nommés par une décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple, ou par l'associé unique qui détermine leurs pouvoirs et le terme de leurs mandats. En cas de vacance avant l'expiration du terme du mandat d'un gérant, le gérant nommé par l'assemblée générale des associés, le cas échéant par l'associé unique, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Si un gérant est révoqué en tant que membre du conseil de gérance conformément aux dispositions des présents statuts, l'assemblée générale des associés, le cas échéant l'associé unique, pourra pourvoir au poste laissé vacant lors de la réunion décidant cette révocation.

11.3 Le conseil de gérance, le cas échéant le gérant unique peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs représentants ad hoc. Le conseil de gérance, le cas échéant le gérant unique déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces représentants, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions d'exercice leur mandat.

11.4 Dans ses rapports avec les tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants, dont obligatoirement celle d'un gérant de catégorie B. Ces gérants ont tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opérations) conformément à l'objet social et pourvu que les termes des présents statuts aient été respectés. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, sont de la compétence du conseil de gérance, ou le cas échéant du gérant unique.

En tout état de cause la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute personne ou des personnes auxquelles un pouvoir de signature aurait été délégué par le conseil de gérance ou le gérant unique le cas échéant dans les limites des pouvoirs ainsi confiés.

11.5 Dans l'exercice de ses fonctions, un gérant ne contracte aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. En tant que mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

11.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entreprise ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs gérant ou représentant de la Société est intéressé à, ou est directeur, collaborateur, représentant, agent, conseil ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Chaque gérant ou représentant qui agit en tant que dirigeant, associé, représentant, agent, conseil ou employé ou autres de toute société ou entreprise avec laquelle la Société doit contracter ou autrement entrer en relation d'affaire ne doit pas, du fait d'un tel lien avec une

telle autre société ou entreprise, se voir refuser le droit de voter ou d'agir dans toute matière par application d'un tel contrat ou de toute autre affaire.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Le conseil de gérance élira un gérant au poste de président (le "Président") qui disposera d'une voix prépondérante.

Le premier Président peut être nommé lors de la première assemblée générale des associés. Si le Président n'est pas présent à une réunion du conseil de gérance, il pourra être remplacé temporairement par un gérant élu à cette fin parmi les gérants présents lors de cette réunion.

12.2 Le conseil de gérance se réunira sur convocation du Président ou d'un des gérants. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

12.3 Les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées à la majorité simple des votes des gérants présents ou représentés, quant au moins un vote sera émis par un gérant de catégorie B présent ou dûment représenté.

12.4 Pour le calcul du quorum et de la majorité, chaque gérant peut participer à n'importe quelle réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque gérant d'être identifié et de participer de façon effective et permanente à la réunion. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue en utilisant ces moyens de communication est réputée avoir eu lieu au siège social de la Société.

12.5 Les gérants pourront exprimer leur vote sur les points inscrits à l'ordre du jour par lettre, courriel, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique.

12.6 Les résolutions circulaires, approuvées et signées par tous les gérants, produiront les mêmes effets qu'une décision adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions seront matérialisées dans un ou plusieurs documents, formulées par écrit ou par voie circulaire, et transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication électronique. Les résolutions ou décisions matérialisées dans plusieurs documents constitueront un seul et unique document.

12.7 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, fax, courrier électronique ou lettre, un autre gérant comme son mandataire. Aucun gérant ne peut représenter plus d'un autre gérant lors de la réunion du conseil de gérance.

Associés

Art. 13. Assemblées Générales.

13.1 En cas d'associé unique, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par la Loi de 1915, et prend ses décisions par des résolutions écrites.

13.2 Les assemblées des associés doivent être convoquées par courrier recommandé adressé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés détenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si la totalité du capital social est représentée à l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

13.3 Une société qui est un associé doit, par un document écrit, autoriser une personne physique à agir comme son représentant à toute assemblée générale des associés, et toute personne ainsi autorisée doit se voir attribuer l'exercice des mêmes pouvoirs au nom et pour le compte de la société comme si la société avait été un associé personne physique. Cet associé est considéré comme ayant participé en personne à la réunion à laquelle aura assisté son représentant autorisé.

13.4 Pour le calcul du quorum et de la majorité, chaque associé peut participer à n'importe quelle assemblée générale des associés par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les associés d'être identifié et de participer de façon effective et permanente à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à de telles réunions, à condition qu'au moins un associé ou son représentant soit physiquement présent au siège social de la Société. Une réunion tenue en utilisant de tels moyens de communication sera considérée comme ayant eu lieu au siège social de la Société.

13.5 Dans le cas où et pour autant que la Société a plus de 25 associés, l'assemblée générale ordinaire sera tenue le troisième vendredi du mois de mai de chaque année. Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable, la réunion sera tenue immédiatement le jour ouvrable après.

Art. 14. Résolutions des Associés.

14.1. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un des autres associés, porteur de procuration spéciale.

Les détenteurs de parts de la société rattachées à un compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel compartiment.

Les détenteurs de parts de la société rattachées aux autres compartiments de la société ou les détenteurs de parts rattachées à la société et qui ne sont pas rattachés à un compartiment déterminé pourront participer à ces assemblées générales, mais ne pourront pas voter.

14.2 Les décisions des associés sont adoptées par écrit (dans les limites fixées par la loi) ou lors d'assemblées générales, dans les formes et selon la/les majorité(s) prescrite(s) par la Loi de 1915. Toute résolution circulaire des associés valable doit représenter l'ensemble des associés.

14.3 Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance sont prises par l'associé unique ou les associés. Les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital de la Société. Toutefois, les modifications des statuts doivent être adoptées à la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée, les associés sont convoqués par lettres recommandées à une deuxième assemblée. Lors de cette seconde assemblée, les décisions seront adoptées à la majorité des votes des associés quel que soit le pourcentage du capital social représenté.

14.4 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu au siège social de la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet à compter de leur approbation par la majorité requise par la loi pour l'adoption de telles décisions collectives (ou sous réserve de satisfaire les conditions de majorité, à la date précisée).

Des résolutions circulaires unanimes peuvent être adoptées à tout moment sans information préalable.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan, le compte de profits et pertes, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires selon les prescriptions de la loi en vigueur.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1 Chaque année au moins cinq pour cent (5%) du bénéfice net déterminé conformément aux dispositions légales applicables, seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le compte de réserve se trouve entamé en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

18.2 Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires de la Loi de 1915, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs de chaque classe de Parts Sociales Traçantes, au pro rata du capital investi par chacune d'entre elles pour leurs Parts Sociales Traçantes (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal (i) à tout produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de l'Actif Désigné, moins (ii) tous coûts directement liés à cet investissement dans l'Actif Désigné, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance («Revenu Net de Classe»);

(b) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe A au moment de cette distribution, auront droit au pro rata du capital investi (valeur nominale et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Part Sociale Traçante de Classe A, à (i) tout produit et revenu dérivé par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de l'Actif Désigné, moins (ii) tous les coûts directement liés à l'Actif Désigné concernant, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil d'administration;

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus, s'il y en a. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende sans rapport avec une classe spécifique de parts sociales, le transférer sur une réserve ou le reporter. En cas de distribution d'un dividende par l'assemblée générale des associés, ce dividende sera distribué entre les différentes classes de Parts Sociales Traçantes au prorata des Parts Sociales Traçantes.

Toutefois, l'associé unique ou les associés peuvent décider, à la majorité requise par la loi, que le bénéfice, après déduction du montant de la réserve légale, pourra être reporté à nouveau ou transféré à une réserve extraordinaire disponible.

18.3 Si différents compartiments ont été créés par le conseil de gérance, la société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque compartiment comme suit sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la société conformément à la loi sur les sociétés commerciales).

Le résultat de chaque compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la société pendant

cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un compartiment en particulier seront alloués entre les différents compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque compartiment.

18.4 L'associé unique ou les associés, sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, pourront décider de distribuer des dividendes intérimaires. La décision de distribuer les dividendes intérimaires pourra être prise uniquement sur base de comptes intérimaires (bilan et compte de profits et pertes) qui démontreront que la Société dispose de réserves suffisantes pour procéder à la distribution. Si la législation luxembourgeoise autorise la gérance à distribuer des dividendes intérimaires, les présents statuts donnent pouvoir au gérant unique ou au conseil de gérance de procéder à une telle distribution selon les dispositions légales applicables.

18.5 Sans préjudice de l'article 18.3, le montant susceptible d'être distribué comme dividendes intérimaires n'excédera pas le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice précédant la distribution (sous réserve de l'approbation préalable des comptes annuels relatif à l'exercice social en question), augmenté des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminués des pertes reportées et sommes devant être allouées à la réserve légale.

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

19.2 Sauf dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne s'effectuera que par résolutions valablement prises par l'assemblée générale des associés conformément aux conditions de vote requises pour la modification des présents statuts.

19.3 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas obligatoirement à être gérant ou associé, mais qui doivent être des personnes physiques ou morales. Les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, qui déterminera les pouvoirs et les rémunérations des liquidateur(s). Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société. Le surplus des actifs seront alloués aux associés conformément à l'article 16.2. des présents statuts. A la clôture de la liquidation de la Société, les actifs de la Société seront distribués aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues.

Art. 20. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les associés ou l'associé unique s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur notamment à la Loi de 1915, ainsi qu'à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.»

10) Divers.

Constatation de la validité de l'assemblée

Ces faits et l'exposé du président, après vérification par le scrutateur, sont reconnus exacts par l'assemblée qui se considère valablement constituée et apte à délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour étant entendu que si toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Résolutions

Sur ce, l'assemblée prend les décisions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée constate la publication dans le Mémorial C, numéro 2847 du 10 octobre 2014, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, du projet de fusion daté du 29 septembre 2014 prévoyant l'absorption

- de la société RDFP Holding 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 182.555; et

- de la société RDFP Holding 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 182.556;

(ensemble ci-après nommées «les sociétés absorbées»),

par la société Résidence de France Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 179.417, ci-après dénommée «la société absorbante», ou «notre Société»,

la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve des sociétés absorbées à notre Société.

Deuxième résolution:

L'assemblée vérifie et constate l'accomplissement de toutes les obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, et plus généralement de toutes les formalités auxquelles il est fait référence dans la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales au sujet de la fusion entre les trois sociétés.

Une copie de l'attestation du conseil de notre Société, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Troisième résolution:

L'assemblée constate la renonciation par les associés de chacune des sociétés participant à la fusion au (i) rapport d'experts dans le but de s'exprimer sur le bien-fondé et la pertinence de l'opération de fusion, conformément à l'article 266 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et au (ii) rapport des organes de gestion de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts, conformément à l'article 265 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une copie des lettres de renonciation aux prédicts rapports, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution:

L'assemblée accepte les dispositions contenues dans le projet de fusion daté du 29 septembre 2014 et publié au Mémorial C n 2847 du 10 octobre 2014 et approuve la fusion par absorption de RDFP Holding 2 S.à.r.l. et RDFP Holding 1 S.à.r.l. par notre Société, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2014.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide d'accepter de rémunérer l'apport de fusion par l'émission de cent vingt-cinq (125) parts sociales de notre Société en tant que société absorbante, et décide d'augmenter le capital social de notre Société à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par la création de cent vingt-cinq (125) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, lesquelles auront les mêmes droits et avantages que les soixante-cinq mille (65.000) parts sociales existantes et donneront droit de participer aux bénéfices de notre Société à partir de l'exercice 2014.

Conformément au projet de fusion, l'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales est souscrite par NC Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107129. Compte tenu de la résolution à prendre relative à la transformation de la société en société de titrisation soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation et de la refonte complète des statuts, ces parts sociales seront qualifiées comme parts sociales traçantes de classe A.

Cependant, compte tenu du caractère inversé de la présente fusion et tel que prévu dans le projet de fusion, notre Société en tant que société absorbante, suite et par effet de l'opération de fusion, détiendra soixante-cinq mille (65.000) parts sociales propres, représentatives de 99,80% de son propre capital social, lesquelles doivent être annulées conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée. L'assemblée décide en conséquence de réduire le capital de notre Société à concurrence d'un montant de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) et de procéder à l'annulation des soixante-cinq mille (65.000) parts sociales propres.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et sera représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales traçantes de classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, (ci-après désignée ensemble les «Parts Sociales Traçantes de Classe A») et chacune désignée une «Part Sociale Traçante de Classe A»).».

Sixième résolution:

L'assemblée constate que la fusion est réalisée entre parties, que l'universalité du patrimoine actif et passif des sociétés absorbées a été transférée à notre Société et que les sociétés absorbées sont dissoutes sans liquidation.

Déclaration

Le notaire soussigné a vérifié et atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante et du projet commun de fusion.

Septième résolution:

L'assemblée décide transformer notre Société en société de titrisation soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, et décide, par conséquent, de refondre complètement les statuts de notre Société, dans le but de les soumettre à la prédite loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

«Forme - dénomination sociale - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Forme Sociale. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août

1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915») et par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Art. 2. Dénomination Sociale. La Société a pour dénomination Résidence de France Properties S.à r.l.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est (mais sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier), sous bénéfice de la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations, telle que modifiée, d'exercer toute activité de titrisation, d'accorder des prêts ou des facilités de crédit à toute autre partie, d'investir, directement ou indirectement, dans ou d'acquérir toutes formes des créances hypothécaires et dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux titres hypothécaires, actions, warrants et autres titres de capital, des obligations, des droits ou des participations dans des obligations contractuelles prioritaires ou mezzanines (y compris, mais sans limitation, des prêts prioritaires - senior loans - ou des prêts mezzanine - mezzanine loans) et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement ou de titrisation, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes ou des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) et de conclure des contrats relatifs à l'acquisition de ces titres, nationaux ou étrangers, de créances sous toutes formes ou d'autres instruments. La Société peut vendre, céder, transférer ou disposer par tout moyen, soit directement, soit indirectement, de toute part ou de la totalité de ses actifs, mais uniquement en conformité avec les conventions conclues par la Société dans le cadre d'une opération de titrisation. Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi sur la titrisation, la société peut accorder aux entités établies à Luxembourg et à l'étranger des gages, garanties et autres sûretés, intérêts de toute nature et soumise à une quelconque législation, dès lors que ces gages, garanties, ou sûretés sont conclues en conformité avec les convention les mettant en place et les objectifs des opérations de titrisation projetées. La Société peut en outre émettre des valeurs mobilières de toute nature dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques déterminés ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres titres, de certaines créances, ou de certaines catégories d'actions.

3.2 La Société peut également:

(a) lever des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre, des obligations subordonnées et autres instruments ou titres de dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) conclure toute forme de produits dérivés et toute forme de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela soit limitatif, toute forme des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie;

(c) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit; et

(d) acheter, vendre et titriser des biens immobiliers, pour son propre compte ou pour le compte d'un ou plusieurs de ses compartiments (les «Compartiments»), tels que définis ci-dessous, au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi qu'effectuer toute opération liée à des biens immobiliers, y compris la détention des participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal serait l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Siège Social.

4.1 La Société à son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération des associés délibérant dans la manière requise pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur d'une même commune par décision du gérant unique, en cas de nomination d'un gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

4.3 Si le gérant unique, ou le conseil de gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou les facilités de communication entre le siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

4.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. L'existence de la Société n'est pas affectée par le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de tout associé(s).

Capital - Parts Sociales

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et sera représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales traçantes de classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, (ci-après désignée ensemble les «Parts Sociales Traçantes de Classe A» et chacune désignée une «Part Sociale Traçante de Classe A»).

6.2. Les classes des Parts Sociales Traçantes traceront la performance et le rendement (incluant, sans limitation, les dividendes, les plus-values, le boni de liquidation, produit de vente et autres produits et revenus) des actifs sous-jacents de la Société placés dans les Compartiments (les «Actifs Désignés»).

6.3. Les Parts Sociales Traçantes de Classe A traceront la performance et le rendement (incluant, sans limitation, les dividendes, les plus-values, le boni de liquidation, produit de vente et autres produits et revenus) du Compartiment RDFP qui sera créé par la Société conformément aux dispositions de l'article 11 des présents statuts.

6.4. La Société peut émettre des classes de Parts Sociales Traçantes supplémentaires ainsi que des sous-classes de Parts Sociales supplémentaires dans une Classe de Parts Sociales Traçantes par une décision des associés dans la forme d'une modification des présents Statuts.

6.5. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément à la Loi de 1915.

6.6. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale Traçante, sera affectée au moment de leur émission sur un compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçantes, qui sera désigné par la lettre correspondante.

6.7. Si la Société a des réserves disponibles suffisantes en vertu d'un bilan intérimaire récent présenté à l'assemblée générale des associés de la Société, cette assemblée générale des associés peut vouloir autoriser le remboursement de la totalité ou d'une partie des montants de prime d'émission contribués. Dans ce cas, les détenteurs d'une classe donnée de Parts Sociales Traçantes, auront droit proportionnellement à leur participation dans ladite classe de Parts Sociales traçantes jusqu'au maximum du montant de prime d'émission rattaché à cette classe de parts sociales traçantes.

Art. 7. Parts Sociales.

7.1. Les parts sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société, de sorte que la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale.

7.2. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de chaque décision.

Art. 8. Modification du Capital.

8.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sous les conditions prévues par la loi.

Art. 9. Cession des Parts.

9.1. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

9.2. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, conformément à la Loi de 1915.

9.3. En cas de pluralité d'associés, aucune part sociale ne peut être transmise pour cause de mort d'un associé à des non associés, y compris aux héritiers réservataires ou au conjoint survivant sauf et à la condition expresse que la transmission s'effectue avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les soixante-quinze pour cent (75%) des droits des associés survivants. Dans ce cas les dispositions de la Loi de 1915 s'appliqueront.

9.4. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

9.5. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

Art. 10. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur.

Gérance

Art. 11. Conseil de Gérance.

11.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Les gérants n'ont pas à être associés. Le cas échéant, toute référence à un gérant ou au conseil de gérance, pourra être considérée comme référence au gérant unique.

Si aucune durée du mandat n'est spécifiée, le(s) gérant(s) est/sont nommés pour une période indéterminée, et peuvent être réélus. Le(s) gérant(s) peut/peuvent également être révoqué(s) ad nutum à tout moment (sans motif et sans indemnité).

11.1.2. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

En particulier le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments, chacun correspondant à une part distincte des actifs et passifs de la société, dans le respect des dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation. Les compartiments peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques. La résolution du Conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments dans la Société, ainsi que toutes les modifications subséquentes, engageront la Société à l'égard des tiers à la date des dites résolutions.

Chaque compartiment de la société devra être traité comme une entité séparée eu égard aux parts sociales et aux instruments de créances émis par la société. Les droits des détenteurs de ces titres émis par la société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont, sauf disposition contraire dans les décisions du conseil de gérance créant un tel compartiment, strictement limitées aux biens de ce compartiment. Les détenteurs de titres de la société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé de la société n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Aucune résolution du Conseil de gérance de la Société ne peut modifier la résolution qui crée ledit Compartiment ou ne peut porter directement atteinte aux droits des Détenteurs de titres ou des créanciers, dont les droits sont liés à ce Compartiment, sans l'approbation ex ante des Détenteurs de titres, ainsi que des créanciers, dont les droits sont liés à ce Compartiment. Toute décision du Conseil de gérance prise en violation de cet article est nulle et non avenue.

Chaque compartiment de la société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment ou de la société elle-même.

11.2 Les gérants sont nommés par une décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple, ou par l'associé unique qui détermine leurs pouvoirs et le terme de leurs mandats. En cas de vacance avant l'expiration du terme du mandat d'un gérant, le gérant nommé par l'assemblée générale des associés, le cas échéant par l'associé unique, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Si un gérant est révoqué en tant que membre du conseil de gérance conformément aux dispositions des présents statuts, l'assemblée générale des associés, le cas échéant l'associé unique, pourra pourvoir au poste laissé vacant lors de la réunion décidant cette révocation.

11.3 Le conseil de gérance, le cas échéant le gérant unique peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs représentants ad hoc. Le conseil de gérance, le cas échéant le gérant unique déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en

a) de ces représentants, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions d'exercice leur mandat.

11.4 Dans ses rapports avec les tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants, dont obligatoirement celle d'un gérant de catégorie B. Ces gérants ont tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opérations) conformément à l'objet social et pourvu que les termes des présents statuts aient été respectés. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, sont de la compétence du conseil de gérance, ou le cas échéant du gérant unique.

En tout état de cause la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute personne ou des personnes auxquelles un pouvoir de signature aurait été délégué par le conseil de gérance ou le gérant unique le cas échéant dans les limites des pouvoirs ainsi confiés.

11.5 Dans l'exercice de ses fonctions, un gérant ne contracte aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. En tant que mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

11.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entreprise ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs gérant ou représentant de la Société est intéressé à, ou est directeur, collaborateur, représentant, agent, conseil ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Chaque gérant ou représentant qui agit en tant que dirigeant, associé, représentant, agent, conseil ou employé ou autres de toute société ou entreprise avec laquelle la Société doit contracter ou autrement entrer en relation d'affaire ne doit pas, du fait d'un tel lien avec une telle autre société ou entreprise, se voir refuser le droit de voter ou d'agir dans toute matière par application d'un tel contrat ou de toute autre affaire.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Le conseil de gérance élira un gérant au poste de président (le "Président") qui disposera d'une voix prépondérante.

Le premier Président peut être nommé lors de la première assemblée générale des associés. Si le Président n'est pas présent à une réunion du conseil de gérance, il pourra être remplacé temporairement par un gérant élu à cette fin parmi les gérants présents lors de cette réunion.

12.2 Le conseil de gérance se réunira sur convocation du Président ou d'un des gérants. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

12.3 Les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées à la majorité simple des votes des gérants présents ou représentés, quant au moins un vote sera émis par un gérant de catégorie B présent ou dûment représenté.

12.4 Pour le calcul du quorum et de la majorité, chaque gérant peut participer à n'importe quelle réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque gérant d'être identifié et de participer de façon effective et permanente à la réunion. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue en utilisant ces moyens de communication est réputée avoir eu lieu au siège social de la Société.

12.5 Les gérants pourront exprimer leur vote sur les points inscrits à l'ordre du jour par lettre, courriel, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique.

12.6 Les résolutions circulaires, approuvées et signées par tous les gérants, produiront les mêmes effets qu'une décision adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions seront matérialisées dans un ou plusieurs documents, formulées par écrit ou par voie circulaire, et transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication électronique. Les résolutions ou décisions matérialisées dans plusieurs documents constitueront un seul et unique document.

12.7 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, fax, courrier électronique ou lettre, un autre gérant comme son mandataire. Aucun gérant ne peut représenter plus d'un autre gérant lors de la réunion du conseil de gérance.

Associés

Art. 13. Assemblées Générales.

13.1 En cas d'associé unique, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par la Loi de 1915, et prend ses décisions par des résolutions écrites.

13.2 Les assemblées des associés doivent être convoquées par courrier recommandé adressé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés détenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si la totalité du capital social est représentée à l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

13.3 Une société qui est un associé doit, par un document écrit, autoriser une personne physique à agir comme son représentant à toute assemblée générale des associés, et toute personne ainsi autorisée doit se voir attribuer l'exercice des mêmes pouvoirs au nom et pour le compte de la société comme si la société avait été un associé personne physique. Cet associé est considéré comme ayant participé en personne à la réunion à laquelle aura assisté son représentant autorisé.

13.4 Pour le calcul du quorum et de la majorité, chaque associé peut participer à n'importe quelle assemblée générale des associés par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les associés d'être identifié et de participer de façon effective et permanente à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à de telles réunions, à condition qu'au moins un associé ou son représentant soit physiquement présent au siège social de la Société. Une réunion tenue en utilisant de tels moyens de communication sera considérée comme ayant eu lieu au siège social de la Société.

13.5 Dans le cas où et pour autant que la Société a plus de 25 associés, l'assemblée générale ordinaire sera tenue le troisième vendredi du mois de mai de chaque année. Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable, la réunion sera tenue immédiatement le jour ouvrable après.

Art. 14. Résolutions des Associés.

14.1. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un des autres associés, porteur de procuration spéciale.

Les détenteurs de parts de la société rattachées à un compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel compartiment.

Les détenteurs de parts de la société rattachées aux autres compartiments de la société ou les détenteurs de parts rattachées à la société et qui ne sont pas rattachés à un compartiment déterminé pourront participer à ces assemblées générales, mais ne pourront pas voter.

14.2 Les décisions des associés sont adoptées par écrit (dans les limites fixées par la loi) ou lors d'assemblées générales, dans les formes et selon la/les majorité(s) prescrite(s) par la Loi de 1915. Toute résolution circulaire des associés valable doit représenter l'ensemble des associés.

14.3 Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance sont prises par l'associé unique ou les associés. Les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital de la Société. Toutefois, les modifications des statuts doivent être adoptées à la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée, les associés sont convoqués par lettres recommandées à une deuxième assemblée. Lors de

cette seconde assemblée, les décisions seront adoptées à la majorité des votes des associés quel que soit le pourcentage du capital social représenté.

14.4 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu au siège social de la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet à compter de leur approbation par la majorité requise par la loi pour l'adoption de telles décisions collectives (ou sous réserve de satisfaire les conditions de majorité, à la date précisée). Des résolutions circulaires unanimes peuvent être adoptées à tout moment sans information préalable.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan, le compte de profits et pertes, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires selon les prescriptions de la loi en vigueur.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1 Chaque année au moins cinq pour cent (5%) du bénéfice net déterminé conformément aux dispositions légales applicables, seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le compte de réserve se trouve entamé en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

18.2 Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires de la Loi de 1915, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs de chaque classe de Parts Sociales Traçantes, au pro rata du capital investi par chacune d'entre elles pour leurs Parts Sociales Traçantes (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal (i) à tout produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de l'Actif Désigné, moins (ii) tous coûts directement liés à cet investissement dans l'Actif Désigné, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance («Revenu Net de Classe»);

(b) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe A au moment de cette distribution, auront droit au pro rata du capital investi (valeur nominale et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Part Sociale Traçante de Classe A, à (i) tout produit et revenu dérivé par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de l'Actif Désigné, moins (ii) tous les coûts directement liés à l'Actif Désigné concernant, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil d'administration;

(c) l'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus, s'il y en a. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende sans rapport avec une classe spécifique de parts sociales, le transférer sur une réserve ou le reporter. En cas de distribution d'un dividende par l'assemblée générale des associés, ce dividende sera distribué entre les différentes classes de Parts Sociales Traçantes au prorata des Parts Sociales Traçantes.

Toutefois, l'associé unique ou les associés peuvent décider, à la majorité requise par la loi, que le bénéfice, après déduction du montant de la réserve légale, pourra être reporté à nouveau ou transféré à une réserve extraordinaire disponible.

18.3 Si différents compartiments ont été créés par le conseil de gérance, la société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque compartiment comme suit sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la société conformément à la loi sur les sociétés commerciales).

Le résultat de chaque compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un compartiment en particulier seront alloués entre les différents compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque compartiment.

18.4 L'associé unique ou les associés, sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, pourront décider de distribuer des dividendes intérimaires. La décision de distribuer les dividendes intérimaires pourra être prise uniquement sur base de comptes intérimaires (bilan et compte de profits et pertes) qui démontreront que la Société dispose de réserves suffisantes pour procéder à la distribution. Si la législation luxembourgeoise autorise la gérance à distribuer

des dividendes intérimaires, les présents statuts donnent pouvoir au gérant unique ou au conseil de gérance de procéder à une telle distribution selon les dispositions légales applicables.

18.5 Sans préjudice de l'article 18.3, le montant susceptible d'être distribué comme dividendes intérimaires n'excédera pas le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice précédant la distribution (sous réserve de l'approbation préalable des comptes annuels relatif à l'exercice social en question), augmenté des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminués des pertes reportées et sommes devant être allouées à la réserve légale.

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

19.2 Sauf dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne s'effectuera que par résolutions valablement prises par l'assemblée générale des associés conformément aux conditions de vote requises pour la modification des présents statuts.

19.3 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas obligatoirement à être gérant ou associé, mais qui doivent être des personnes physiques ou morales. Les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, qui déterminera les pouvoirs et les rémunérations des liquidateur(s). Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société. Le surplus des actifs seront alloués aux associés conformément à l'article 16.2. des présents statuts. A la clôture de la liquidation de la Société, les actifs de la Société seront distribués aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues.

Art. 20. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les associés ou l'associé unique s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur notamment à la Loi de 1915, ainsi qu'à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.».

Estimation des frais

Les honoraires et frais à charge de notre Société à raison du présent acte notarié sont estimés à EUR 1.300,-.

Clôture de l'assemblée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LA-THIEN, F. MARX, R. SONNENSCHNEIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014198590/784.

(140221544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Olin Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.803.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fourth day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held

an extraordinary general meeting of shareholders (hereinafter the "Meeting") of OLIN FUND, (the "Company") having its registered office at L-1616 Luxembourg, 28-32, Place de la gare, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 24 January 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 430 of 20 February 2008.

The Meeting is opened at 11 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company under the chair of Mrs. Marie Magonet, employee, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs. Séverine Dassenoy, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Karine Nardini, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A.- The agenda of the Meeting is the following (the “Agenda”):

I. Approval of main amendments of the Articles of Incorporation as follows:

- 1) Amendment of Article 1 “Form and denomination” in order to inter alia refer to the law dated July 12, 2013 on alternative investment fund managers;
- 2) Amendment of Article 14 “Net Asset Value” in order use the new terminology on “custodian”;
- 3) Adjunction of Article 25 “Preferential treatment of the Shareholders”
- 4) General rewording of Article 35 (formerly Article 34) “Depositary Bank”.

II. Approval of the general renumbering of the Articles of Incorporation following the adjunction of articles from and to the Articles of Incorporation.

III. The present extraordinary general meeting has been convened by notices reproducing the above agenda published on 24 September 2014 and on 9 October 2014 in the Mémorial, in the “Luxemburger Wort” and in the “Tageblatt” as it appears from the publication proofs presented to the bureau of the Meeting and the notice has been sent out to the registered shareholders by simple mail on

IV. It appears from the attendance list, that out of fifty thousand seven hundred and fourteen (50,714) shares in circulation, one (1) share is present or represented at the present extraordinary general meeting.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting had been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for 15 September 2014 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented

After deliberation the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to approve main amendments of the Articles of Incorporation as follows:

- Amendment of Article 1 “Form and denomination” in order to inter alia refer to the law dated July 12, 2013 on alternative investment fund managers;
- Amendment of Article 14 “Net Asset Value” in order use the new terminology on “custodian”;
- Adjunction of Article 25 “Preferential treatment of the Shareholders”
- General rewording of Article 35 (formerly Article 34) “Depositary Bank”.

Second resolution

The meeting decides to approve the general renumbering of the Articles of Incorporation following the adjunction of articles from and to the Articles of Incorporation.

The Articles of Incorporation will now read as follows:

“Chapter I. - Form, Denomination, Duration, Corporate Object, Registered office

Art. 1. Form and denomination. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a “société anonyme” qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund (“société d’investissement à capital variable - fonds d’investissement spécialisé”) under the name of “OLIN FUND” (hereinafter the “Company”).

The Company shall be governed by the law of February 13, 2007 relating to Specialised Investment Funds (hereinafter the “Law”).

The Company is an alternative investment fund (an «AIF») within the meaning of the directive of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on alternative investment fund managers and amending Directives 2003/41/EC and 2009/65/EC and Regulations (EC) N° 1060/2009 and (EU) N° 1095/2010 and of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers, as amended from time to time (the “2013 Law”).

Art. 2. Duration. The Company is formed for an unlimited duration, and may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association of the Company (hereinafter the “Articles”).

Art. 3. Corporate object. The Company’s sole object is to place the funds available to it in securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio. The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law, as such Law may be amended, supplemented or rescinded from time to time.

Further, the board of directors of the Company may decide that the Company or a particular sub-fund shall borrow for investment purpose or any other purpose, within the limits fixed by the board of directors and specified in the offering document or in the prospectus.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

If the board of directors considers that extraordinary political, economical, social or military developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, it may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Branches or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, by a decision of the board of directors.

Chapter II. - Capital, Sub-funds

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the net asset value of the Company, as defined under article 14 hereinafter.

The minimum capital of the Company can not be lower than the level provided for by the Law. Such minimum capital must be reached within a period of twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a specialised investment fund under the Law.

The initial share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one (31) fully paid-up shares of no par value.

Art. 6. Capital variation. The Company's share capital shall vary, without any amendment of the Articles, as a result of the Company issuing new shares or redeeming its shares.

Art. 7. Sub-funds. The board of directors may, at any time, create different categories of shares, each one corresponding to a distinct part or "sub-fund" (which term may also be referred to as a "Fund" in the offering document or in the prospectus) of the Company's net asset (each hereinafter a "Sub-Fund", and collectively the "Sub-Funds"). In such a case, it shall assign a particular name to them, which it may amend, and may limit or extend their lifespan if it sees fit.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund or Sub-Funds, and each Sub-Fund is treated as a separate entity.

Towards third parties, the Company shall constitute a single legal entity. However, notwithstanding article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of a particular Sub-Fund are only applicable to the debts, engagements and obligations of that Sub-Fund. The assets, commitments, charges and expenses which cannot be allocated to one specific Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds proportionally to their respective net assets, or pro rata to their respective net assets, if appropriate due to the amounts considered.

The board of directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the offering document or in the prospectus, that all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

For the purposes of determining the capital of the Company, the net assets of each Sub-Fund shall, if not expressed in euro, be converted into euro and the capital of the Company shall be the total of the net assets of all the Sub-Funds.

Chapter III. - Shares, Net asset value, Pools of assets

Art. 8. Form of the shares.

(1) The board of directors of the Company shall determine whether the Company shall issue shares in bearer and/or in registered form. If bearer share certificates are to be issued, they will be issued in such denominations as the board of directors of the Company shall prescribe and shall provide on their face that they may not be transferred to any Prohibited Person (as defined under article 13 hereinafter) or any entity organized by or for a Prohibited Person.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of registered shares which shall be kept by the Company or by one or several person(s) designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

If bearer shares are issued, registered shares may be exchanged for bearer shares and bearer shares may be exchanged for registered shares at the request of the holder of such shares. The exchange of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificates, if any, and issuance of one or several bearer share certificate(s) in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of registered shares to evidence such exchange. The exchange of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificates and, if applicable, by issuance of a registered share certificate(s) in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of registered shares to evidence such exchange. The board of directors may decide that the costs of any exchange may be charged to the shareholder requesting such an exchange.

Before shares are issued in bearer form and before registered shares shall be exchanged into bearer shares, the Company may require assurances satisfactory to the board of directors that such issuance or exchange shall not result in such shares being held by a Prohibited Person as defined under article 13 below.

The share certificates, if any, shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or affixed by means of a stamp. The certificates will remain valid even if the list of authorized signatures of the Company is modified. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized therefore by the board of directors; in this latter case, the signature shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the board of directors may determine.

(2) If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant share certificates and, as the case may be, under the conditions provided for in the offering document or in the prospectus. Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering of the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, or (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of registered shares, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of registered shares; such inscription shall be signed by one or several director(s) or officer(s) of the Company or by one or several other person(s) duly authorized thereto by the board of directors of the Company. Such transfer must be duly authorized by the board of directors of the Company.

(3) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide the Company with an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) A duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine, including but not limited to a bond issued by an insurance company, if a shareholder so requests and proves to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, damaged or destroyed. The duplicate share certificate shall specify that it is a duplicate. Upon the issuance of the duplicate share certificate, the original share certificate shall become void.

Damaged share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

(5) The Company recognizes only one single owner per share. If one or several share(s) are jointly owned or if the ownership of share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such share(s).

(6) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Sub-Fund or class of shares on a pro rata basis. In the case of bearer shares, only certificates evidencing full shares will be issued.

Art. 9. Subscription and classes of shares. The shares of the Company are reserved to well-informed investors ("investisseurs avertis") within the meaning of the Law (hereinafter the "Eligible Investors" and, individually, an "Eligible Investor").

The board of directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the directors of the Company, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

The Company may in the future, within each Sub-Fund, issue new shares, possibly of different classes, without approval of the shareholders. Such new classes of shares may be issued on terms and conditions that differ from the existing class(es) of shares in, inter alia, their reference currency, charging structure, the minimum investment requirements, the management fees, the attribution of the Company's performance applying to them or the type of target investors. Within each such class of shares, further sub-classes having specific sale, redemption or distribution charges and specific income distribution policies or any other features may be created as the board of directors may from time to time determine and as disclosed in the offering document or in the prospectus. For the purposes of these Articles, any reference herei-

nafter to "class of shares" shall also mean a reference to "sub-class of shares" unless the context otherwise requires. In such a case, the offering document or the prospectus shall be updated accordingly.

Any future reference to a Sub-Fund shall include, if applicable, each class and type of share making up this Sub-Fund and any reference to a type shall include, if applicable, each sub-type making up this type.

Art. 10. Issue of shares. The board of directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of new shares at any time in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the board of directors and disclosed in the offering document or in the prospectus, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares and/or in any Sub-Fund; the board of directors may, in particular, decide that shares of any class and/or of any Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the offering document or in the prospectus.

Furthermore, in addition to the restrictions concerning the eligibility of investors as foreseen by the Law, the board of directors may determine any other subscription conditions such as the minimum amount of commitments, the minimum amount of the aggregate net asset value of the shares of a Sub-Fund or of a class of shares to be initially subscribed, the minimum amount of any additional shares to be issued, the application of default interest payments on shares subscribed and unpaid when due, restrictions on the ownership of shares and the minimum amount of any holding of shares. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the offering document or in the prospectus.

Whenever the Company issues new shares, the subscription price per share shall be the net asset value per share for each Sub-Fund and for each class of shares, determined in accordance with article 14 hereof as of such Valuation Day (as defined in article 14 hereof) as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine. Such price may be increased by applicable subscription charge, as approved from time to time by the board of directors and as disclosed in the offering document or in the prospectus. The price so determined shall be payable within a period as determined by the board of directors which shall not exceed fifteen (15) business days (as defined in the offering document or in the prospectus) from the relevant Valuation Day.

The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Company may, if a prospective shareholder requests and the board of directors so agree, satisfy any application for subscription of shares which is proposed to be made by way of contribution in kind. The nature and type of assets to be accepted in any such case shall be determined by the board of directors, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, and must comply with the investment objectives, restrictions and policies of the Company or of the relevant Sub-Fund. A valuation report relating to the contributed assets must be delivered to the board of directors by the auditor of the Company.

The requests for subscription shall be received at the location designated to and for this effect by the board of directors.

Art. 11. Redemption. Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Company under the terms and conditions set forth by the board of directors in the offering document or in the prospectus and within the limits as provided for in this article 11. Any redemption request must be filed by such shareholder in written form, subject to the conditions set out in the offering document or in the prospectus, at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for the redemption of shares. The request shall be accompanied by the certificate(s) for such shares in proper form, if issued, and by proper evidence of transfer or assignment.

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the board of directors which shall not exceed thirty-five (35) business days (as defined in the offering document or in the prospectus) from the relevant Valuation Day, as it is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company.

The redemption price shall be equal to the net asset value for the relevant Sub-Fund or for the relevant class of shares, determined in accordance with the provisions of article 14 hereof, less redemption charges and/or commissions as the offering document or the prospectus may provide. From the redemption price there may further be deducted any deferred sales charge if such shares form part of a class in respect of which a deferred sales charge has been contemplated in the offering document or in the prospectus. The relevant redemption price may be rounded up or down to a maximum of five decimal places of the reference currency as the board of directors shall determine.

The board of directors may extend the period for payment of redemption proceeds in exceptional circumstances to such period as shall be necessary to repatriate proceeds of the sale of investments in the event of impediments due to exchange control regulations or similar constraints in the markets in which a substantial part of the assets of the Company are invested or in exceptional circumstances where the liquidity of the Company is not sufficient to meet the redemption requests. The board of directors may also determine the notice period, if any, required for lodging any redemption request of any specific Sub-Fund or class of shares. The specific period for payment of the redemption proceeds of any Sub-Fund or class of shares and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the offering document or in the prospectus.

The Company shall ensure that at all times each Sub-Fund has enough liquidity to enable satisfaction of any requests for redemption of shares.

If, at any Valuation Day, redemption requests exceed a certain level to be determined by the board of directors in relation to the total number of shares or the total value of shares in issue in a Sub-Fund and/or a class and disclosed in the offering document or in the prospectus, the board of directors may decide to defer redemption requests so that the level determined by the board of directors is not exceeded. Any redemption request in respect of the relevant Valuation Day so reduced will be given priority over subsequent redemption requests received for the succeeding Valuation Day, subject always to the limit fixed by the board of directors. The above limitations will be applied pro rata to all shareholders who have requested redemptions to be effected on or as at such Valuation Day so that the proportion redeemed of each holding so requested is the same for all such shareholders.

If as a result of any redemption request, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any Sub-Fund and/or any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors and published in the offering document or in the prospectus, then the Company may decide that this request shall be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such Sub-Fund and/or such class.

The board of directors may, in its absolute discretion, compulsorily redeem any holding with a value of less than the minimum holding amount to be determined from time to time by the board of directors and to be published in the offering document or in the prospectus.

With the consent of the shareholder concerned, the board of directors may, subject to the principle of equal treatment of shareholders, satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to the redeeming shareholders investments from the pool of assets set up in connection with the relevant Sub-Fund or the relevant class of shares equal in value (calculated in a manner as described in article 14 hereof) as of the Valuation Day on which the redemption price is calculated to the value of shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the relevant Sub-Fund or of the relevant class of shares. Such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the board of directors will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed shares. This audit report will also confirm the way of determining the value of the assets which will have to be identical to the procedure of determining the net asset value of the shares. The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless the board of directors considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.

Any redemption request shall be irrevocable except in the event of suspension of redemption pursuant to article 15 hereof or if the board of directors, at its discretion, taking due account of the principle of equal treatment between shareholders and the interest of the relevant class of shares, decides otherwise. In the absence of revocation, the redemption will occur as of the first Valuation Day after the end of the suspension, unless otherwise provided for by the offering document or the prospectus.

In addition, the shares may be subject to a compulsory redemption in accordance with article 13 herein ("Limitations to the ownership of shares").

The board of directors may delegate to any director, any authorized representative or any other duly authorized person, the duty of accepting requests for redemption and effecting payment in relation thereto.

Shares redeemed by the Company shall be cancelled in the books of the Company.

Art. 12. Conversion. Any shareholder may request conversion of all or part of his shares of one Sub-Fund into shares of another Sub-Fund or of shares of one class into shares of another class, under the terms and conditions set forth by the board of directors in the offering document or in the prospectus, provided that the board of directors may impose restrictions to the conversions of shares between Sub-Funds or classes of shares as disclosed in the offering document or in the prospectus as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversions subject to payment of a charge as specified in the offering document or in the prospectus.

The conversion request may not be accepted unless any previous transaction involving the shares to be converted has been fully settled by such shareholder.

The price for the conversion of shares shall be computed by reference to the respective net asset value of the relevant Sub-Funds, or of the relevant classes of shares, calculated on the same Valuation Day. If there is no common Valuation Day for the relevant Sub-Funds or the relevant classes of shares, the conversion will be made on the basis of the net asset value calculated on the next following Valuation Day of each of the relevant Sub-Funds or of each of the relevant classes of shares, or on such other days as the board of directors may reasonably determine.

If, as a result of any conversion request, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any Sub-Fund or class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such Sub-Fund or such class.

The board of directors may, in its absolute discretion, compulsorily convert any holding with a value of less than the minimum holding amount to be determined from time to time by the board of directors and to be published in the offering document or in the prospectus.

Any conversion request shall be irrevocable except in the event of suspension of conversion pursuant to article 15 hereof or if the board of directors, at its discretion, taking due account of the principle of equal treatment between shareholders and the interest of the relevant classes of shares, decides otherwise. In the absence of revocation, the conversion will, unless otherwise provided for by the offering document or the prospectus, occur as of the first Valuation Day after the end of the suspension, determined in accordance with the provisions of paragraph 3 of this article 12.

Art. 13. Limitations to the ownership of shares. The board of directors may restrict or prevent the direct and indirect ownership of shares in the Company by any natural person, firm, partnership or legal entity (such natural persons, firms, partnerships or legal entities to be determined by the board of directors and herein referred to as “Prohibited Persons” or individually to as a “Prohibited Person”) if, in the sole opinion of the Company, such holding may be detrimental to the interests of the existing shareholders or of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, if as a result thereof the Company may become subject to taxation in a country other than the Grand Duchy of Luxembourg or exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred, or if it may otherwise be detrimental to the Company or its existing shareholders. The terms “Prohibited Person” and “Prohibited Persons” as used herein include, among others, any non Eligible Investor as well as, if applicable, any “United States Person” (as defined hereafter).

For such purposes, the Company may, at its discretion and without liability:

a) decline to issue any shares or to register any transfer of shares if such issue or transfer may result in the ownership of the shares by a person who is not authorized to hold shares in the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder’s share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company;

c) proceed with the compulsory redemption of all the shares if it appears that a person who is not authorized to hold shares in the Company, either alone or together with other persons, is the owner of shares in the Company, or proceed with the compulsory redemption of all or a part of the shares, if it appears to the Company that one or several person (s) own(s) shares in the Company in a manner that may be detrimental to the Company or its existing shareholders. In such case, the following procedure shall be applied:

1. The Company shall send a notice (hereinafter the “Redemption Notice”) to the shareholder possessing the shares; the Redemption Notice shall specify the shares to be redeemed, the redemption price to be paid, and the place where this price shall be payable. The Redemption Notice shall be sent to the shareholder by registered mail to his last known address. The shareholder in question shall be obliged without delay to deliver to the Company the share certificate(s), if there are any, specified in the Redemption Notice. From the closing of the offices on the day specified in the Redemption Notice, the relevant shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled.

2. The price at which the shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed (hereinafter the “Redemption Price”) shall be an amount equal to the net asset value per share of the relevant Sub-Fund or of the relevant class, determined in accordance with article 14 hereof less any service charge (if any).

3. Payment of the Redemption Price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Sub-Fund or for the relevant class of shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate has been issued, upon surrender of the share certificate or certificates relating to the shares specified in such Redemption Notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against in the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid.

4. The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

d) refuse, during any shareholders’ meeting, the right to vote of any person who is not authorized to hold shares in the Company.

In particular, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any “United States Person” as this term is defined in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the United States Securities Act of 1933.

Art. 14. Net asset value. The net asset value per share of each Sub-Fund and of each class of shares shall be determined periodically by the Company, but in any case not less than once a year, as the board of directors may determine (every such day for determination of the net asset value being referred to as a “Valuation Day”) on the basis of the last available closing prices on the markets where the securities held by the concerned Sub-Fund are negotiated. If such day does not fall on a business day (as this term is defined in the offering document or in the prospectus), then the Valuation Day shall be the first succeeding business day.

The board of directors shall decide on the appropriate manner to communicate the net asset value per share to the public, in accordance with the legislation in force.

The net asset value per share is expressed in the reference currency of each Sub-Fund and for each class of shares within the Sub-Funds, and is determined by dividing the net assets of the relevant Sub-Fund properly allocable to the relevant class of shares on the relevant Valuation Day, being the assets of such Sub-Fund properly allocable to such class of shares on the relevant Valuation Day less the liabilities of such Sub-Fund properly allocable to such class of shares on the relevant Valuation Day, by the total number of shares of such class outstanding on the relevant Valuation Day.

If since the close of business, there has been a material change in the quotations on the markets on which a substantial portion of the investments attributable to a particular Sub-Fund or to a particular class of shares are dealt or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

Upon the creation of a new Sub-Fund, the total net assets attributable to each class of shares of such Sub-Fund shall be determined by multiplying the number of shares of a class issued in the Sub-Fund by the applicable purchase price per share. The amount of such total net assets shall be subsequently adjusted when shares of such class are issued or repurchased according to the amount received or paid as the case may be. The valuation of the net asset value per share of the different Sub-Funds and of the different classes of shares shall be made in the following manner:

I. The Company’s assets shall be deemed to include:

- a) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued and outstanding;
- b) all bills and promissory notes payable and accounts receivable, including the proceeds of any securities sales still outstanding;
- c) all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money market instruments, and any other investments and transferable securities belonging to the Company;
- d) all dividends and distributions payable to the Company either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account of any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiation);
- e) all accrued and outstanding interest on any interest-bearing securities belonging to the Company, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- f) the Company’s preliminary expenses, to the extent that this has not already been written-off;
- g) all other assets whatsoever their nature, including the proceeds of swap operations and advance payments.

II. The Company’s liabilities shall be deemed to include:

- a) all borrowings, bills due and accounts payable;
- b) all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company but not yet paid;
- c) the provisions for capital tax and income tax up to the Valuation Day and any other provisions authorized or approved by the board of directors.
- d) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all costs relating to its establishment and operations. These costs may, in particular and without being limited to the following, include the remuneration of the investment managers, investment advisers, Depositary Bank (as defined under article 35 hereinafter), paying agents, administrative agents, domiciliary agents, registrar agents, permanent representatives in places of registration and other services providers to the Company, as well as the fees of the auditor and of the legal advisers, insurance premiums, the costs of printing, distributing and translating offering documents or prospectuses and periodic reports, brokerage fees, operating expenses, taxes and costs connected with the movements of securities or cash, Luxembourg subscription tax and any other taxes relating to the Company’s business, translations and legal publications in the press, the financial servicing costs of its securities and coupons, the possible costs of listing on the stock exchange or of publication of the price of its shares, the costs of official deeds and legal costs and legal advice relating thereto and the charges and, where applicable, emoluments of the members of the board of directors. In certain cases, the Company may also bear the cost of the fees due to the authorities in the countries where its shares are offered to the public and the costs of registration abroad, where applicable. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period. For the purposes of the valuation of its liabilities, the board of directors may duly take

into account all administrative and other expenses of a regular or periodical character by valuing them for the entire year or any other period and by dividing the amount concerned proportionately for the relevant fractions of such period.

III. The value of the Company's assets shall be determined as follows:

a) the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the board of directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

b) the value of any securities, money market instruments and derivative instruments that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will, unless otherwise provided in the offering document or in the prospectus, be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivative instruments are listed or admitted for trading, as furnished by a recognized pricing service approved by the board of directors. Where such securities, money market instruments and derivative instruments are quoted or dealt in one or by more than one stock exchange or any other regulated market, the board of directors shall make regulations for the order of priority in which stock exchanges or other regulated markets shall be used for the provision of prices of securities, money market instruments or derivative instruments;

c) if a security, money market instrument or derivative instrument is not traded or admitted on any official stock exchange or any regulated market, or if the last available price of securities, money market instruments and derivative instruments so traded or admitted does not reflect their true value, the board of directors, the board of directors will value them on the basis of their expected sales price with prudence and in good faith;

d) swap contracts will be valued at the market value fixed in good faith by the board of directors and according to generally accepted valuation ruled that can be verified by auditors. Asset based swap contracts will be valued by reference to the market value of the underlying assets. Cash flow based swap contracts will be valued by reference to the net present value of the underlying future cash flow;

e) each share or unit in an open-ended undertaking for collective investment will be valued at the last available net asset value (or bid price for dual priced undertakings for collective investment) whether estimated or final, which is computed for such share or unit on the same Valuation Day, failing which, it shall be the last net asset value (or bid price for dual priced undertakings for collective investment) computed prior to the Valuation Day on which the net asset value of the shares in the Company is determined;

f) in respect of shares or units of an undertaking for collective investment held by the Company, for which issues and redemptions are restricted and a secondary market trading is effected between dealers who, as main market makers, offer prices in response to market conditions, the board of directors may decide to value such shares or units in line with the prices so established;

g) if, since the day on which the latest net asset value was calculated, events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of shares or units in other undertaking for collective investment held by the Company, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the board of directors, such change of value;

h) the value of any security or other asset which is dealt principally on a market made among professional dealers and institutional investors shall be determined by reference to the last available price;

i) the value of any other assets of the Company will be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith;

j) any assets or liabilities in currencies other than the base currency of the relevant Sub-Funds or of the relevant classes of shares will be converted using the relevant spot rate quoted by a bank or other responsible financial institution;

k) in circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the board of directors may take any appropriate measures, such as applying a fair value pricing methodology to adjust the value of the Company's assets, as further described in the offering document or in the prospectus;

l) if any of the aforesaid valuation principles do not reflect the valuation method commonly used in specific markets or if any such valuation principles do not seem accurate for the purpose of determining the value of the Company's assets, the board of directors may fix different valuation principles in good faith and in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

IV. It may be established one pool of assets for each Sub-Fund and for each class of shares in the following manner:

a) the proceeds from the issue of shares of each Sub-Fund or of each class of shares shall be applied in the books of the Company to the pool of assets established for that Sub-Fund or for that class of shares, and the assets, and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this article;

b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same pool of assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any actions taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool;

d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated pro rata to all the pools on the basis of the net asset value of the total number of shares of each pool outstanding provided that any amounts which are not material may be equally divided between all pools. The board of directors may allocate material expenses, after consultation with the auditors of the Company, in a way considered to be fair and reasonable having regard to all relevant circumstances;

e) upon the record date for the determination of the person entitled to any dividend declared on any Sub-Fund or any class of shares, the net asset value of such Sub-Fund or such class of shares shall be reduced or increased by the amount of such dividends depending on the distribution policy of the relevant Sub-Fund or of the relevant class.

If there have been created, as more fully described in article 9 hereof, within the same class of shares two or more sub-classes, the allocation rules set above shall apply, mutatis mutandis, to such sub-classes.

V. Each pool of assets and liabilities shall consist of a portfolio of securities and other assets in which the Company is authorized to invest, and the entitlement of each Sub-Fund or of each class of shares within the same pool will change in accordance with the rules set out below.

In addition the Company may hold, within each pool, on behalf of one specific or several specific Sub-Fund(s) or of one or several class(es) of shares, assets which are specific to said Sub-Fund(s) or said class(es) of shares, and kept separate from the portfolio which is common to all Sub-Funds or all classes of shares related to such pool and the Company may assume specific liabilities on behalf of such Sub-Fund(s) or of such class(es) of shares.

The proportion of the portfolio which shall be common to each of the classes related to a same pool and which shall be allocated to each class of shares shall be determined by taking into account issues, redemptions, distributions, as well as payments of class specific expenses, contributions of income and realisation proceeds derived from class specific assets, whereby the valuation rules set out below shall be applied mutatis mutandis.

The percentage of the net asset value of the common portfolio of any such pool to be allocated to each class of shares shall be determined as follows:

1) initially the percentage of the net assets of the common portfolio to be allocated to each class shall be in proportion to the respective number of the shares of each class at the time of the first issuance of shares of a new class;

2) the issue price received upon the issue of shares of a specific class shall be allocated to the common portfolio and result in an increase of the proportion of the common portfolio attributable to the relevant class;

3) if, in respect of one Sub-Fund or of one class of shares, the Company acquires specific assets or pays specific expenses (including any portion of expenses in excess of those payable by other Sub-Funds or other classes of shares), makes specific distributions or pays the redemption price in respect of shares of a specific Sub-Fund or of a specific class, the proportion of the common portfolio attributable to such Sub-Fund or to such class shall be reduced by the acquisition cost of such assets specific to the relevant Sub-Fund or to the relevant class of shares, the specific expenses paid on behalf of such Sub-Fund or such class of shares, the distributions made on the shares of such Sub-Fund or of such class or the redemption price paid upon redemption of shares of such Sub-Fund or of such class;

4) the value of the assets and the amount of the liabilities specific to a Sub-Fund or to a class of shares are attributed only to the Sub-Fund or to the class of shares to which such assets or liabilities relate, and this shall increase or decrease the net asset value per share of such specific Sub-Fund or class of shares.

VI. If in a Sub-Fund or in a class of shares there are both distribution and capitalization shares, the net asset value of a distribution share in a given Sub-Fund or in a given class of shares will at all times be equal to the amount obtained by dividing the portion of net assets of this Sub-Fund or of this class of shares then attributable to all of the distribution shares by the total number of distribution shares in this Sub-Fund or in this class of shares then issued and in circulation. Similarly, the net asset value of a capitalization share in a given Sub-Fund or in a given class of shares will at all times be equal to the amount obtained by dividing the portion of net assets of this Sub-Fund or of this class of shares then attributable to all the capitalization shares by the total number of capitalization shares in this Sub-Fund or in this class of shares then issued and in circulation.

VII. For the purposes of valuation under this article:

a) Any share of the Company to be redeemed under article 11 hereto shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such valuation is made and, from such time and until its payment, shall be deemed to be a liability of the Company. Any share to be issued by the Company, in accordance with subscription applications received, shall be treated as being issued with effect from the close of the Valuation Day on which their issue price is determined, and this price shall be treated as an amount payable to the Company until such time as it is received by the latter.

b) Effect shall be given on any Valuation Day to any purchase or sale of securities decided by the Company on such Valuation Day to the extent practicable.

c) All investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than the reference currency in which the net asset value per share of the relevant Sub-Fund or of the relevant class of shares is expressed

shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of the relevant Sub-Fund or of the relevant class of shares.

d) All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

e) Adequate provisions will be made for the expenses incurred by the Company and due account will be taken of any off-balance sheet liabilities in accordance with fair and prudent criteria.

The net assets of each Sub-Fund are equal to the assets allocable to the relevant Sub-Fund less the liabilities allocable to the relevant Sub-Fund.

The net asset value of the Company is equal to the sum of the net assets of all the Sub-Funds, converted into euro on the basis of the relevant exchange rates if need be.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the board of directors or by any bank, company or other organization which the board of directors may appoint for the purposes of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

Art. 15. Suspension of the calculation of the net asset value and of the issue, the redemption and the conversion of shares. The board of directors is authorized at any time to suspend temporarily the calculation of the value of the assets and of the net asset value per share of one or several Sub-Fund(s) or of one or several class(es) of shares, as well as the issue, sale, redemption and conversion of shares of any Sub-Fund and of any class of shares in the following circumstances, if deemed in the best interests of the Company:

a) during any period when any of the principal stock exchanges or any other regulated market on which any substantial portion of the investments of Company's or of the investments relating to any Sub-Fund or to any class of shares are quoted, is closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings are restricted or suspended;

b) during any period when the net asset value of one or more undertakings for collective investment, in which the Company will have invested and the units or the shares of which constitute a significant part of the assets of the Company, of a Sub-Fund or of a class of shares cannot be determined accurately so as to reflect their fair market value as at the Valuation Day;

c) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency (as political, military, economic or monetary events) as a result of which disposal or valuation by the Company of investments of the relevant Sub-Fund or of the relevant class of shares is impracticable;

d) during any breakdown in the means of communication normally used in determining the price or value of any of the investments of the Company, of a Sub-Fund or of a class of shares or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets of the Company or of the assets attributable to a Sub-Fund or to a class of shares;

e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of such shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of such shares cannot in the opinion of the board of directors be effected at normal rates of exchange;

f) if the Company, a Sub-Fund or a class of shares may be wound-up or terminated, as from the date on which the general meeting of shareholders is convened to resolve upon the winding-up or termination of the Company, of the relevant Sub-Fund or of the relevant class of shares;

g) if the board of directors has noticed that there has been a material change in the valuation of a substantial part of the investments of the Company or of the investments attributable to a particular Sub-Fund or to a particular class of shares, and has decided to delay the preparation or the use of a later or subsequent valuation;

h) during any period when the valuation of any underlying asset which constitutes an important part of the portfolio of any Sub-Fund or class of shares is itself suspended;

i) during any other circumstance or circumstances where a failure to do so might result in the Company or its shareholders incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or any other detriment which the Company or its shareholders might so otherwise have suffered.

The suspension of the net asset value calculation per share of a Sub-Fund or of a class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value, the issue, sale, redemption and conversion of shares of any other Sub-Fund or of any other class of shares for which the net asset value calculation is not suspended.

Under exceptional circumstances, the board of directors may reserve the right to conduct the necessary sales of transferable securities before setting the share price at which shareholders can apply to have their shares redeemed or converted. In this case, subscriptions, redemptions and conversion applications in process shall be dealt with on the basis of the net asset value thus calculated after the necessary sales, which shall have been effected without delay.

Subscribers and shareholders tendering shares for redemption and conversion shall be advised of the suspension of the calculation of the net asset value.

The suspension of the calculation of the net asset value of the shares of the Company will be published by all the appropriate means if the duration of the suspension is to exceed a certain period.

Suspended subscription, redemption and conversion applications may be withdrawn by written notice provided that the Company receives such notice before the suspension ends.

Suspended subscriptions, redemptions and conversions shall be executed on the first Valuation Day following the resumption of net asset value calculation by the Company, unless otherwise provided for by the offering document or the prospectus.

Art. 16. Pools of assets. The board of directors may invest and manage all or any part of the pools of assets established for one or several Sub-Fund(s) or for one or several class(es) of shares (hereinafter each a "Participating Fund" and collectively the "Participating Funds") on a pooled basis where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so. Any such enlarged asset pool (hereinafter an "Enlarged Asset Pool") shall first be formed by transferring to it cash or (subject to the limitations mentioned below) other assets from each of the Participating Funds. Thereafter the board of directors may from time to time make further transfers to the Enlarged Asset Pool. The board of directors may also transfer assets from the Enlarged Asset Pool to a Participating Fund, up to the amount of the participation of the Participating Fund concerned. Assets other than cash may be allocated to an Enlarged Asset Pool only where they are appropriate to the investment sector of the Enlarged Asset Pool concerned.

A Participating Fund's participation in an Enlarged Asset Pool shall be measured by reference to notional units (hereinafter each a "Unit" and collectively the "Units") of equal value in the Enlarged Asset Pool. On the formation of an Enlarged Asset Pool, the board of directors shall in its discretion determine the initial value of a Unit, which shall be expressed in such currency as the board of directors considers appropriate, and shall allocate to each Participating Fund Units having an aggregate value equal to the amount of cash (or to the value of other assets) contributed. Fractions of Units, calculated to three decimal places, may be allocated as required. Thereafter the value of a Unit shall be determined by dividing the net asset value of the Enlarged Asset Pool (calculated as provided below) by the number of Units subsisting.

When additional cash or assets are contributed to or withdrawn from an Enlarged Asset Pool, the allocation of Units of the Participating Fund concerned will be increased or reduced (as the case may be) by a number of Units determined by dividing the amount of cash or value of assets contributed or withdrawn by the current value of a Unit. Where a contribution is made in cash it may be treated for the purpose of this calculation as reduced by an amount which the board of directors considers appropriate to reflect fiscal charges and dealing and purchase costs which may be incurred in investing the cash concerned; in the case of a cash withdrawal a corresponding addition may be made to reflect costs which may be incurred in realising securities or other assets of the Enlarged Asset Pool.

The value of assets contributed to, withdrawn from, or forming part of an Enlarged Asset Pool at any time and the net asset value of the Enlarged Asset Pool shall be determined in accordance with the provisions (mutatis mutandis) of article 14 herein provided that the value of the assets referred to above shall be determined on the day of such contribution or withdrawal.

Dividends, interests and other distributions of an income nature received in respect of the assets in an Enlarged Asset Pool will be immediately credited to the Participating Funds, in proportion to their respective entitlements to the assets in the Enlarged Asset Pool at the time of receipt.

Upon dissolution of the Company, the assets of any Enlarged Asset Pool will be allocated to the Participating Funds in proportion to their respective participation in the Enlarged Asset Pool.

The board of directors may in addition authorize investment and management of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other Luxembourg or foreign collective investment schemes, all subject to appropriate disclosure and in compliance with applicable regulations.

Chapter IV. - Administration and management of the company

Art. 17. Administration. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least, who need not be shareholders of the Company. They shall be appointed by the general meeting of shareholders for a term not exceeding six (6) years.

The general meeting of shareholders shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Any director may be removed at any time, with or without cause, by the general meeting of shareholders.

The directors shall be re-eligible.

The directors shall hold office until their successors are elected.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 18. Operation and meetings of the board of directors. The board of directors shall choose a chairman from among its members and may elect one vice-chairman or several vice-chairmen from among them. It may also appoint a secretary, who needs not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman or any two directors. A meeting of the board of directors must be convened if any two directors so require.

The board of directors will meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours prior to the time set for the meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of and reasons for this emergency shall be stated in the convening notice of the meeting. The notice, which may be sent by simple or registered mail, electronic mail or fax, will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice requirement may be disregarded following the agreement in writing, by letter, cable, telegram, telex or fax from each director. A special notice shall not be required for a meeting of the board of directors being held at a time and a place determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No notice shall be required if all the directors are present or represented at the meeting.

The chairman of the board of directors will preside over all meetings of the board of directors. In his absence, the board of directors shall appoint any other director as chairman pro tempore by vote of the majority of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by letter, fax, cable, telegram or telex, another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

The board of directors may validly deliberate and act only if at least the majority of its members are present or represented. If the quorum is not satisfied, a second meeting shall be convened. Such second meeting shall validly deliberate without quorum requirement. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. If an equal number of votes are cast for and against a decision at a meeting of the board of directors, the chairman shall have the casting vote.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, fax or any other similar means of communication. Written resolutions, approved and signed by all the directors, are therefore proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such resolutions can be documented in a single document, signed by all the directors, or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several director(s). The date of such written resolutions will be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of the meetings of the board of directors. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by the chairman or whoever has assumed the chairmanship in his absence.

Any copies of or extracts from the minutes, which are to be used for legal or other purposes, shall be signed by the chairman or the secretary or two directors.

Art. 20. Powers of the board of directors. The board of directors, applying the principle of risk spreading, shall determine the investment policies and strategies of the Company and of each Sub-Fund, if any, and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

The Company is authorized to employ techniques and instruments to the full extent permitted by law for the purposes of efficient portfolio management.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, as well as to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 21. Representation of the Company. Towards third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors or by the joint or single signature of any authorized representative(s) of the Company or of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors.

The board of directors may appoint any authorized representatives, including a general manager and any possible assistant general managers as well as any other authorized representatives that the board of directors deems necessary for the operation and management of the Company. Any authorized representative may be removed at any time, with or without cause, by the board of directors. These authorized representatives need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the authorized representatives shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

Art. 22. Delegation of powers. The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts within the framework of the corporate policy and purpose to one or several natural persons or corporate entities, who need not be directors, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers.

Art. 23. Conflict of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or several directors or authorized representatives of the Company are interested in, or are directors, associates, authorized representatives or employees of such other company or firm.

Any director or authorized representative of the Company who serves as a director, associate, authorized representative or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from deliberating and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

If any director or authorized representative of the Company has a personal interest in some part of the Company's business, he must inform the board of directors thereof. If he is a director of the Company, he shall neither deliberate nor take part in voting on this matter. The matter shall be reported to the next shareholders' meeting.

Art. 24. Indemnification. The Company may indemnify any director, officer, executive or authorized representative, together with his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director, officer, executive or authorized representative of the Company or, for being or having been, at the Company's request, a director, officer, executive or authorized representative of any other company in which the Company is a shareholder or of which it is a creditor and by which he would not be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of an out-of-court settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by a counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such person may be entitled.

Art. 25. Preferential treatment of the Shareholders. Subject to the respect of the principle of equal treatment of the shareholders, the board of directors or appointed alternative investment fund manager may enter into arrangements with certain shareholders that have the effect of altering or supplementing the terms of such shareholder's investments in the Company, including, without limitation, arrangements with respect to access to specific information and waivers or reductions of the subscription or redemption charges.

The board of directors shall ensure that preferential treatment granted to a shareholder will not result in an overall material disadvantage to other shareholders, as further disclosed in the Company's sales document.

Chapter V. - Meetings of shareholders

Art. 26. General meetings of shareholders of the Company. The annual general meeting of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, either at the Company's registered office or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg to be specified in the notice of the meeting, on the third Monday of September of each year at 11.00 a.m. (Luxembourg time). If this day is not a bank business day in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next bank business day, at the same hour. However, the first annual general meeting of shareholders will be held at another date, specified in the transitional provisions hereafter, in order to be held within eighteen months following the Company's incorporation, in accordance with article 70 of the Luxembourg law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended. The annual general meeting may be held abroad if the board of directors, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances require this.

Other general meetings of shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

The requirements for participation, the quorum and the majority at each general meeting (as described below) are those outlined in articles 67 and 67-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

In accordance with article 68 of the Luxembourg law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any Sub-Fund, class or type vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other Sub-Fund or Sub-Funds, class or classes, type or types shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such Sub-Fund or Sub-Funds, class or classes, type or types. The resolutions, in order to be valid, must be adopted in compliance with the quorum and majority requirements referred to in article 37 hereof, with respect to each Sub-Fund, each class or each type concerned.

Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a written notice setting forth the agenda and sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda.

A general meeting of shareholders must be convened at the request of shareholders representing at least one tenth (1/10) of the share capital.

If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share, whatever its value, shall provide entitlement to one vote. Fractions of shares do not give their holders any voting right.

Any shareholder may take part in meetings by appointing in writing, by letter, fax, telegram or telex, another person, who needs not be a shareholder and may be a director of the Company, to act as his proxy.

The chairman of the board of directors will preside over all general meetings of the shareholders. In his absence, the general meeting of the shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore of the general meeting by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

Art. 27. General meetings in a Sub-Fund or in a class of shares. The shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to such class.

The provisions of article 26 hereof shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company. The fractions of shares do not confer any voting rights upon their holders.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Chapter VI. - Termination or merger of sub-funds or classes of shares, Division of sub-funds

Art. 28. Termination of Sub-Funds or classes of shares. The board of directors may decide at any time to terminate any Sub-Fund or any class of shares, taking due account of the interests of the shareholders. In such case, the board of directors may offer the shareholders of such Sub-Fund or class of shares the conversion of their shares into shares of another class of shares of the same Sub-Fund or into shares of another Sub-Fund, under the terms fixed by the board of directors, or the redemption of their shares for cash at the net asset value per share (including all estimated expenses and costs relating to the termination) determined on the applicable Valuation Day.

In the event that for any reason, the net asset value of any Sub-Fund or of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to an amount determined by the directors from time to time to be the minimum level for such Sub-Fund or class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund or class of shares concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or class of shares, or if the interest of the shareholders of the relevant Sub-Fund or class of shares so requires, the board of directors may decide to compulsorily redeem all the shares of the relevant Sub-Fund or all the shares of the relevant class of shares at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments, realization expenses and the provision of the liquidation's fees), calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect.

The Company shall serve a notice to the shareholders of the relevant Sub-Fund(s) or of the relevant class(es) of shares in writing prior to the effective date for such compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations.

Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination of the relevant Sub-Fund or of the relevant class of shares.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the terms of the above paragraphs, the general meeting of shareholders of any Sub-Fund or of any class of shares issued in any Sub-Fund may, upon proposal from the board of directors, resolve to redeem all the shares of the relevant Sub-Fund or of the relevant class of shares and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments, realization expenses and the provision of the liquidation's fees) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders that shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented.

Assets which are not distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Depositary Bank for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares shall be cancelled thereafter by the Company.

Art. 29. Merger of Sub-Funds or classes of shares. Under the same circumstances as provided for in article 28 hereof, the board of directors may decide at any time to merge two or several Sub-Funds of the Company, or to merge one or several Sub-Fund(s) of the Company into another Luxembourg undertaking for collective investment. Prior notice will be given to shareholders of the Sub-Fund(s) being merged.

Also, the board of directors may decide to merge two or several classes of shares of the Company. Prior notice will be given to shareholders of the relevant classes of shares.

Shareholders not wishing to participate in the merger may request the redemption of their shares by the Company, for a period of at least one month following the notice. The redemption shall be free of redemption charges, at the net asset value applicable on the day such redemption request has been received by the Company.

Any subscription request shall be suspended as from the moment of the announcement of the merger of the relevant Sub-Fund(s) or classes of shares.

Art. 30. Division of Sub-Funds. The board of directors may decide at any time, under the same circumstances as provided for in article 28 hereof, to divide any Sub-Fund. Prior notice will be given to shareholders of the relevant Sub-Fund.

The existing shareholders of the relevant Sub-Fund have the right to request, for a period of at least one month following the notice, the redemption by the Company of their shares, without redemption costs, at the net asset value applicable on the day such redemption request has been received by the Company.

Any subscription request shall be suspended as from the moment of the announcement of the division of the relevant Sub-Fund.

Chapter VII. - Annual accounts, Distributions

Art. 31. Accounting year. The accounting year of the Company begins on the 1st of April of each year and ends on the 31st of March of the following year.

The Company shall publish an annual report in accordance with the legislation in force.

Art. 32. Distributions. The general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the board of directors and within the limits provided for by law and these Articles, in respect of each Sub-Fund and of each class of shares, determine how the annual net investment income shall be disposed of.

The net assets of the Company may be distributed subject to the minimum capital of the Company as defined under article 5, paragraph 2, hereof being maintained.

With respect to the shares entitled to distributions, the board of directors may decide to pay interim dividends, out of the income attributable to the portfolio of assets relating to the relevant Sub-Fund or to the relevant class of shares, in compliance with the conditions set forth by law and these Articles.

Distribution of net investment income as aforesaid shall be made irrespective of any realised or unrealised capital gains or losses. In addition, dividends may include realised and unrealised capital gains after deduction of realised and unrealised capital losses.

Dividends may further, in respect of any Sub-Fund and of any class of shares, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of any such Sub-Fund or such class of shares and which, in such event, will, in respect of such class, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

Any resolution of a general meeting of shareholders deciding on dividends to be distributed to the shares of any Sub-Fund or of any class of shares shall, in addition, be subject to a prior approval by the shareholders of such Sub-Fund or of such class of shares.

Payments of dividends to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

The declared dividends may be paid in the reference currency of the relevant Sub-Fund or of the relevant class of shares, or in such other currency as selected by the board of directors, and may be paid at such place and time as determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the exchange rate applicable to change dividend funds into the currency of their payment.

The board of directors may decide to distribute stock dividends instead of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Dividends may, upon request of holders of registered shares, be reinvested by the subscription to further shares of the Sub-Fund(s) or of the class(es) of shares to which such dividends relate.

Any dividend that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Sub-Fund(s) or to the relevant class(es) of shares.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Chapter VIII. - Auditor

Art. 33. Auditor. The operations of the Company and its financial situation, including particularly its books, as well as the accounting information given in the annual report, shall be audited by an authorized external auditor (“réviseur d’entreprises agréé”), appointed by the shareholders’ general meeting and who must justify of an appropriate professional experience.

The shareholders’ general meeting shall determine his remuneration and the term of his office.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

Chapter IX. - Investment management, Depositary bank

Art. 34. Investment management. The Company may enter into an investment management agreement with one or more companies (hereinafter the “Manager”), under the terms of which such Manager will manage the Company’s portfolio investments, advise the Company on and assist it with respect to such portfolio investments.

Art. 35. Depositary Bank. The Company shall enter into a depositary bank agreement with a credit institution or an investment firm as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector as amended and in compliance with the conditions set forth by the 2013 Law (the “Depositary Bank”).

The Depositary Bank shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided for by law.

Where the law of a third country requires that certain financial instruments be held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements under the 2013 Law, the Company or the appointed alternative investment fund manager shall be expressly authorized to discharge in writing the Depositary Bank from its liability with respect to the custody of such financial instruments to the extent it has been instructed by the Company or the alternative investment fund manager to delegate the custody of such financial instruments to such local entity, and provided that the conditions of article 19 (14) of the 2013 Law are met.

If the Depositary Bank wishes to retire, the board of directors shall appoint another credit institution to be Depositary Bank in place of the retiring Depositary Bank.

The board of directors may terminate the appointment of the Depositary Bank but shall not remove the Depositary Bank unless and until another Depositary Bank has been appointed in accordance with the provisions of the present article to act in the place thereof.

Chapter X. - Winding-up, Liquidation

Art. 36. Winding-up / Liquidation. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 37 hereof.

If the share capital falls below two-thirds of the minimum capital referred to in article 5, paragraph 2, hereof, the board of directors must submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting, for which no quorum shall be required and which shall decide by simple majority of the shares represented at the meeting.

If the share capital falls below one-fourth of the minimum capital referred to in article 5, paragraph 2, hereof, the board of directors must also submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting, for which no quorum shall be required; in such a case, the dissolution of the Company may be resolved by shareholders holding one fourth of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the capital has fallen below two-thirds or one-fourth of the minimum capital referred to in article 5, paragraph 2, hereof, as the case may be.

Liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s), who may be natural persons or legal entities and who will be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their powers and their remuneration.

Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights.

At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse de Consignation, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

Chapter XI. - General provisions

Art. 37. Amendment to the articles of association. These Articles may be amended by a shareholders’ general meeting, subject to the quorum and voting conditions laid down by the Luxembourg law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, and described below.

Unless otherwise provided herein, an extraordinary general meeting may amend any provision of the Articles. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the purpose or the form of the Company. If the quorum requirement is not satisfied, a second meeting will be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notices shall reproduce the agenda and indicate the date and the results

of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented.

However, the nationality of the company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Art. 38. Applicable law. In respect of all matters not governed by these Articles, the parties refer to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, and the relevant laws and regulations applicable to Luxembourg undertakings for collective investment, notably the Law.”

There being no further business for the Meeting to resolve upon, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, this deed is worded in English only.

Whereupon, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary this deed.

Signé: K. NARDINI, S. DASSENOY, M. MAGONET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/51089. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190497/956.

(140212256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Sps Publicité Workwear, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 66, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 192.319.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-et-un novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Madame Sandra FRANCISCO, indépendante, née le 24 juillet 1980 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2543 Luxembourg, 34, Dernier Sol,

2.- Monsieur Paulo Jorge BOTAS FERNANDES, graphiste, né le 13 décembre 1980 à Johannesburg (Afrique du Sud), demeurant à L-3926 Mondercange, 1, Grand-Rue,

3.- Madame Sameira De Jesus FERREIRA FUJACO, indépendante, née le 16 mai 1977 à Covide/Terras de Bouro (Portugal), demeurant à L-2355 Luxembourg, 17, rue du Puits,

ci-après collectivement désignés les «comparants» ou les «associés»,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'import, l'export, la vente en gros et en détail d'articles d'habillement et d'équipement de protection individuelle, la vente des articles de cette branche dans les foires et marchés ainsi que le commerce en général de produits non réglementés, ainsi que toutes prestations de services pouvant y être rattachées,

- toutes activités et services commerciaux, à moins qu'ils ne soient spécialement réglementés.

La société a aussi pour objet l'exploitation d'une entreprise de gadgets publicitaires, de cadeaux d'affaires, de tamponographie, de sérigraphie, de marquage laser, de panneaux publicitaires, de calicots, de banderoles publicitaires, de tous travaux d'imprimerie et en général de tout ce qui concerne le domaine de la publicité, y compris par voie d'internet.

La société peut aussi réaliser son objet, soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter

tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire, se porter caution pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

La société a en outre comme objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets, marques et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, excepté par voie d'offre publique.

La société pourra en outre effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.

La société exercera ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Sps publicité Workwear».

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Schifflange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00), représenté par soixante (60) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cent dix euros (EUR 210,00), chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés.

En toute hypothèse, les associés restants bénéficient, proportionnellement aux parts sociales détenues par eux dans la société, d'un droit de rachat préférentiel sur les parts cédées.

Ce rachat pourra être exercé à la valeur comptable des parts sociales.

Art. 8. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quatorze.

Art. 15. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription - Libération

Les soixante (60) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1.- Madame Sandra FRANCISCO, préqualifiée, vingt parts sociales	20
2.- Monsieur Paulo Jorge BOTAS FERNANDES, préqualifié, vingt parts sociales	20
3.- Madame Sameira De Jesus FERREIRA FUJACO, préqualifiée, vingt parts sociales	20
Total: Soixante parts sociales	60

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations/agrèments requis pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommées gérante technique et gérante administrative et ce, pour une durée indéterminée:

a) Gérante technique: Madame Sameira De Jesus FERREIRA FUJACO, préqualifiée.

b) Gérante administrative: Madame Sandra FRANCISCO, préqualifiée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative.

3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-3813 Schiffflange, 66, rue Basse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. FRANCISCO, P. BOTAS FERNANDES, S. FERREIRA FUJACO, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55499. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192878/139.

(140214848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Top-Wall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.492.

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "FMC PROMOTIONS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 67032,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Maurice ELZ, commerçant, demeurant professionnellement à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Max MARET, employé de bureau, demeurant professionnellement à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "TOP-WALL S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74492, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de son confrère alors empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 411 du 9 juin 2000,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la partie comparante est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 3 des Statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers ainsi que la promotion immobilière.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer dans l'article 6 des Statuts toute référence relative à l'indication de l'associé et à la libération du capital au moment de la constitution.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le montant du capital social, actuellement inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés comme étant de 12.394,68 EUR, en 12.500,- EUR afin de refléter le montant repris dans l'acte de constitution.

186571

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MARET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2014. LAC/2014/54768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 décembre 2014

Référence de publication: 2014192940/62.

(140214818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Vittoria S.C., Société Civile.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg E 5.457.

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale des associés de la société civile de droit luxembourgeois "VITTORIA S.C.", établie et avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 5457. La Société a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} août 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Georges HELLENBRAND, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, et Mademoiselle Béatrice GHIOCA, maître en droit, les deux avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, représentant le capital total émis de la Société de cent euros (100.- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour. Tous les associés ont par ailleurs renoncé à des convocations spéciales et préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des associés représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de transférer le siège social, ainsi que les sièges administratif et opératif de la Société, du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie;

2. Décision de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne et de soumettre la Société entièrement à l'ordonnancement juridique et fiscal italien, avec cessation intégrale de la soumission de la Société à l'ordonnancement juridique et fiscal luxembourgeois;

3. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social;

4. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société en celle de «VITTORIA SOCIETA SEMPLICE»;

5. Décider d'accepter les démissions des gérants actuellement en fonctions, et de leur accorder décharge pour leur mission;

6. Nouvelle fixation du terme (durée) de la Société;

7. Décision de donner à la Société la forme d'une société civile (società semplice) de droit italien, équivalent en Italie à la forme d'une société civile luxembourgeoise;

8. Décision d'adopter de nouveaux statuts en conformité avec la législation sur les sociétés civiles de droit italien;

9. Décider de nommer un administrateur (administratore unico) de la Société en Italie; et

10. Divers.

III. Que les statuts de la Société permettent de transférer de manière définitive le siège de la Société, avec changement de la nationalité, vers un autre pays, dans les formes et sous les conditions telles que prévues par les en vigueur.

IV. Que l'unanimité des associés est favorable à un transfert du siège social de la Société vers l'Italie, avec changement concomitant de la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne, avec adoption de statuts en conformité avec la loi sur les sociétés italienne.

V. Que le transfert de siège de la Société vers l'Italie rendra nécessaire un remplacement des deux gérants actuels de la Société, et qu'il conviendra notamment de procéder en même temps à la nomination d'un nouveau gérant (administrateur unique).

VI. Qu'au vu du projet de transfert de siège dont il sera délibéré ci-après, les gérants actuellement en fonctions ont offert leurs démissions, tout en remerciant les associés de la confiance dont ces derniers ont bien voulu leur témoigner, et en priant les associés, en cas d'acceptation de leurs démissions, de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité et par votes séparés, sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social, ainsi que les sièges administratif et opératif, de la Société, jusqu'ici fixés à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en Italie à l'adresse suivante: Viale Montenero n.17, 20135 Milano (Italie).

L'assemblée générale décide que par conséquent la Société sera enregistrée en Italie conformément à toutes les formalités et procédures légales applicables en Italie.

L'assemblée générale décide que ce transfert de siège a lieu avec tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans dissolution ni liquidation préalables de la Société, qui continuera d'exister sous la nationalité italienne.

Dans le contexte de l'alinéa qui précède, l'assemblée prend acte, et approuve, que lors de la prise d'effet du présent acte, la Société était titulaire de l'ensemble des droits réels immobiliers sur l'inventaire des immeubles, tels que figurant en annexe au présent acte. L'assemblée décide que ladite annexe, portant la signature du mandataire des associés représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence du transfert de siège qui vient d'être décidé, l'assemblée générale décide de changer la nationalité de la Société et d'adopter dorénavant pour la Société la nationalité italienne, et l'assemblée décide de soumettre la Société entièrement à l'ordonnement juridique et fiscal italien, avec cessation intégrale de la soumission de la Société à l'ordonnement juridique et fiscal luxembourgeois.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de conférer à Monsieur Claude GEIBEN, préqualifié, tous pouvoirs pour représenter seul la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

L'assemblée générale décide de conférer à l'administrateur unique de la société ci-après nommé, en même temps qu'à toute personne que le même administrateur unique désignera à son choix, et aux mêmes fins, tous pouvoirs pour représenter seul la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

Quatrième résolution

En vue de la résolution qui va suivre, l'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de «VITTORIA S.C.» en celle de «VITTORIA SOCIETA SEMPLICE».

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des deux actuels gérants, offertes pour intervenir en date de ce jour et, par vote spécial, l'assemblée leur accorde tous pleine et entière décharge, cette décharge étant accordée sans restrictions.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide procéder à une redéfinition du terme de la durée de la Société, pour la donner dorénavant un terme déterminé.

L'assemblée décide par conséquent que le terme de la Société est à partir d'aujourd'hui fixé au 31 décembre 2050.

Septième résolution

Dans le cadre du transfert de siège social qui va suivre, l'assemblée générale décide de donner à la Société la forme d'une en société civile simplifiée de droit italien (società semplice), qui est la forme correspondante en Italie à la forme actuelle de la Société.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une société civile simple (società semplice), en conformité avec les lois et usances italiennes sur les sociétés civiles.

Afin de mettre les statuts de la Société en conformité avec les lois italiennes, et notamment les nouvelles lois sur les sociétés simples, notamment les articles 2251 et suivants du Codice civile, l'assemblée générale décide d'adopter les statuts suivants, qui régiront la Société une fois qu'elle aura la nationalité italienne, après les enregistrements administratifs, en bonne et due forme en Italie et après formalisation des cessions en faveur des personnes renseignées à l'art. 4 des statuts italiens ci-après:

“CONTRATTO SOCIALE

1. E' costituita fra le parti una società semplice sotto la ragione sociale:

"VITTORIA SOCIETA' SEMPLICE"

con sede in viale Montenero n. 17, 20135 Milano.

2. La società ha per oggetto il godimento non mero e quindi l'attività di gestione, amministrazione e sfruttamento dei beni sociali detenuti ed acquistati nel corso della vita sociale.

Resta interdetto alla società lo svolgimento di qualsiasi attività di natura commerciale e lo svolgimento di attività non esercitabili in forma societaria secondo le vigenti normative.

Per il raggiungimento dell'oggetto sociale, la società potrà svolgere qualunque attività connessa, complementare o affine con le precedenti e compiere ogni operazione commerciale, finanziaria, mobiliare ed immobiliare, con esclusione di attività finanziarie nei confronti del pubblico.

3. La durata della società è fissata sino al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta) e sarà tacitamente prorogata di anno in anno qualora tre mesi prima della scadenza uno dei soci non abbia dato disdetta agli altri soci mediante lettera raccomandata.

4. Il capitale sociale viene fissato in euro 100,00 (cento virgola zero zero), sottoscritto dai soci come segue:

- Signora Sandra Vittoria ANTONIAZZI per euro 95,00 (novantacinque virgola zero zero);

- Signora Giovanna BRUNO per euro 5,00 (cinque virgola zero zero)

5. L'amministrazione della società, per la gestione ordinaria e straordinaria, ed il potere di rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio spettano alla Signora Giovanna Bruno, nata a Milano il 7 maggio 1929.

6. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio, a cura dei soci amministratori, verrà redatto il rendiconto dell'esercizio, da depositare presso la sede sociale entro quattro mesi dalla chiusura dell'esercizio, con l'obbligo di informare gli altri soci dell'avvenuto deposito. Il rendiconto si intenderà comunque approvato anche dal socio che non avrà espresso il suo dissenso a mezzo di lettera raccomandata inviata alla sede della società entro trenta giorni dalla scadenza del termine di cui sopra.

7. Gli utili e le perdite risultanti dal rendiconto verranno ripartiti tra i soci in base alle rispettive quote, fatto salvo quanto precisato al successivo articolo 8).

I soci potranno finanziare la società con versamenti infruttiferi, in conto aumento capitale o ad altro titolo, in conformità alle vigenti disposizioni normative e regolamentari.

8. Ai sensi dell'articolo 2267 c.c., i soci concordano che la responsabilità dei soci non amministratori e privi di poteri di rappresentanza per le obbligazioni della società sia limitata alla quota di capitale dagli stessi conferita.

9. Le quote dei soci sono trasferibili per atto tra vivi solamente con il consenso di tutti i soci. In caso di morte, si applicherà l'art. 2284 c.c..

10. In ogni caso di scioglimento del rapporto sociale limitatamente ad uno o più soci, la liquidazione della quota ad essi spettante avverrà secondo le disposizioni di cui all'art. 2289 c.c..

11. In caso di scioglimento della società, la liquidazione verrà affidata ad un liquidatore anche non socio o, in caso di disaccordo, dal presidente del tribunale della sede della società.

12. Oltre alle altre scritture richieste dalla legge, la società tiene, nelle forme richieste per il libro soci delle società per azioni, un "libro dei soci e dei patti sociali" nel quale devono essere trascritti i patti sociali ed ogni loro successiva variazione, anche relativa ai soci ed alla rispettiva partecipazione.»

L'assemblée générale se réfère aux dispositions de la loi du 20 avril 2009 sur le dépôt électronique auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, notamment aux dispositions de son article 22-2, et décide que le dépôt et la publication des nouveaux statuts intervient uniquement en langue italienne, dans le cadre d'une opération de transfert de siège social qui prend immédiatement effet.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide que la Société sera dorénavant gérée par un administrateur unique (amministratore unico), conformément aux nouveaux statuts et à la loi italienne, et elle décide de nommer aux fonctions d'Administrateur Unique:

Madame Giovanna BRUNO, née à Milan le 7 mai 1929, résidant à Milan (Italie), Via Fratelli Bronzetti, n. 8, codice fiscale BRNGNN29E47F205N, de nationalité italienne.

L'assemblée générale décide de nommer Madame Giovanna BRUNO pour une durée de trois (3) années, jusqu'à l'assemblée qui va approuver le bilan au 31 décembre 2016.

Dixième résolution

L'assemblée générale, par un vote spécial, adopte la déclaration suivante:

«La Société s'engage à prendre à sa charge exclusive tous les impôts italiens relatifs aux immeubles indiqués à l'annexe de cet acte pour l'année de calendrier en cours (2014).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg par Nous le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, G. Hellenbrand, L. Backes, B. Ghioca et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55068. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192968/177.

(140214468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

BER S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 133.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190024/9.

(140211975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Bestseller Retail Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 89-93, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.710.

Les comptes annuels au 31/07/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190029/9.

(140212367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Dunchurch Holdings Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 173.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190138/9.

(140211385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Deer Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.586.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014190125/9.
(140212168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Somewhere Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 119.901.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de novembre;
Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jean-Paul POTARD, né le 26 octobre 1953 à F-92340 Bourg-La-Reine (France) demeurant à F-77930 Saint-Germain-Sur-Ecole, 13, rue de Dannemois (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

a) que la société anonyme "SOMEWHERE INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119901 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2134 du 15 novembre 2006,

et que les statuts n'ont été pas modifiés depuis lors;

b) que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'unique propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

d) que l'Actionnaire Unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

e) que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 7 novembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

f) que l'Actionnaire Unique déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'Actionnaire Unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de la passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 7 novembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au moins à l'ancien siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2014. LAC/2014/54767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191504/55.

(140213051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Prime Resource & Recruitment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 15, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.269.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés

Les associés de la Société Prime Resource & Recruitment Sarl au capital de douze mille cinq cents euros divisés en cent parts sociales, dont le siège social est 15 rue de Luxembourg, L-8140 Bridel, se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par Mme Zora Bass-Muckova, associé de la société Prime Resource & Recruitment Sarl.

SONT PRESENTS:

1) Monsieur Craig Bass, comptable, né le 23 novembre 1971 à Bradford (Grande Bretagne), demeurant à L-8140 Bridel, 15, rue de Luxembourg

2) Madame Zora Bass-Muckova, comptable, née le 8 août 1975 à Nitra (Slovaquie), demeurant à L-8140 Bridel, 15, rue de Luxembourg

Soit au total deux associés présents, qui totalisant CENT parts.

L'assemblée est valablement constituée et peut délibérer, prendre les décisions à la majorité requise.

Ordre du jour:

L'ordre du jour est le suivant:

AGREMENT A LA CESSION DES PARTS SOCIALES DETENUES DE MME ZORA BASS - MUCKOVA A MR CRAIG BASS

Résolution:

Les associés donnent leur agrément à la cession par Mme Zora Bass - Muckova de 25 parts sociales de la société Prime Resource & Recruitment Sàrl qu'elle détient à Mr Craig Darn Bass, prenant effet en date du 26 novembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

Noms	Parts Sociales	Valeur
Zora Bass-Muckova	50	6250
Craig Darren Bass	50	6250
Total	100	12500

Zora Bass-Muckova / Craig Darren Bass.

Référence de publication: 2014192812/33.

(140214966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Parindev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 21.729.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192822/10.

(140214991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.